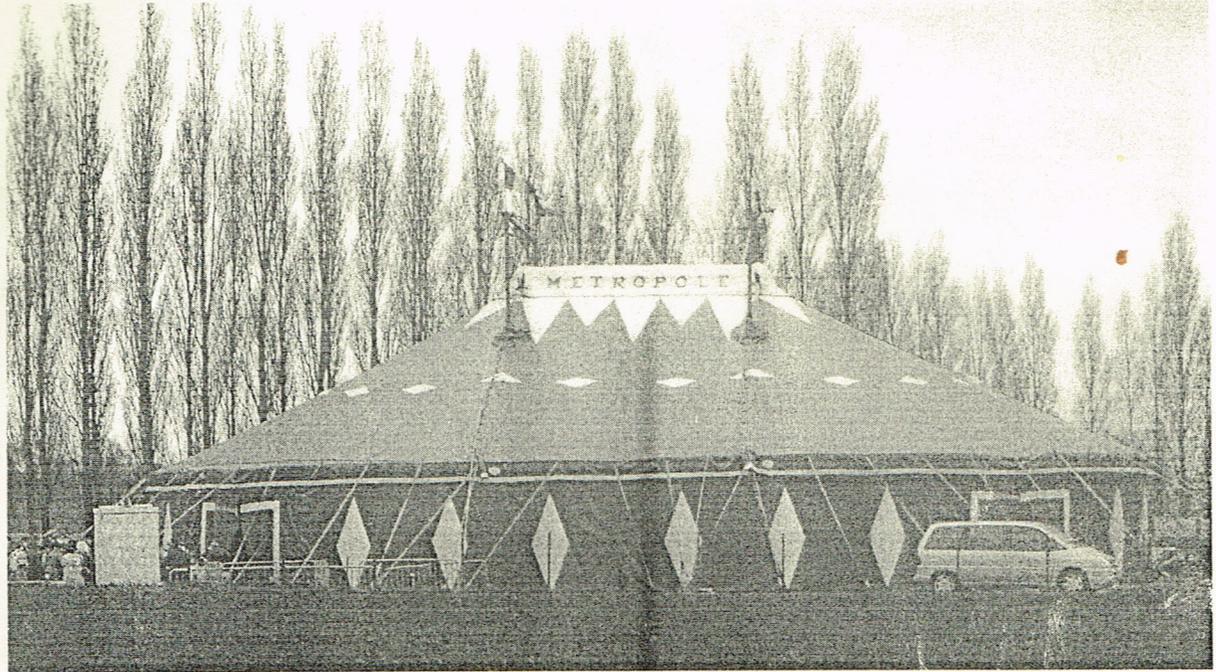


DECEMBRE 2006

LE P'TIT CROU AISIEN



Bulletin d'information municipale

SOMMAIRE

- Vie municipale	
Editorial	p 1
Budget	p 2
Comptes rendus de réunions	p 4
Etat civil	p 16
Vie intercommunale	p 17
Informations Administratives	p 22
- Vie associative	p 39
- Notre école	p 47
- Echos de la presse	p 48
- Jeu d'observation et d'orientation ...	en dernière page

EDITORIAL

Chers Amis,

Réaliser ensemble des projets sur la commune, tel est le rôle du Conseil Municipal. Améliorer les conditions de vie des habitants tout en restant attentif aux attentes de la population, tels sont les objectifs principaux que le Conseil Municipal et moi-même nous nous sommes fixés.

Cependant, ce n'est pas en restant seul dans son coin que l'on peut se développer. C'est ainsi que la Communauté de Communes du Pays de St Méen le Grand œuvre afin de mettre en place d'une part des projets d'intérêts économiques et d'autre part des projets dits d'intérêts communautaires à savoir piscine, cinéma, tourisme, chemin de randonnées etc....

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal de LE CROUAIS travaille à l'élaboration de projets, d'infrastructures ; un travail de fourmis souvent peu visible au quotidien et qui pourtant nous concerne au premier rang car il change notre vie et prépare l'avenir de nos enfants.

Pour les projets 2007, je vous invite à la cérémonie des Vœux le vendredi 29 décembre où je dresserai un récapitulatif des projets en cours et à venir.

Bonnes Fêtes de Fin d'Année à Tous.

Le Maire,
Armel JALU

BUDGET PRIMITIF 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	78 773	Produits des services du Domaine	17 470
	102 661	Impôts et taxes	68 081
Autres charges gestion courante *	33 616	Dot. Subventions et participations	114 593
Charges financières	8 300	Autres produits gestion courante	31 765
Dépenses imprévues	10 000	Atténuation de charges	
Virement section investissement	49 082	Produits exceptionnels	202
Charges exceptionnelles	1 100	Excédent de fonct. reporté	51 421
TOTAL DEPENSES	283 532	TOTAL RECETTES	283 532

*dont subventions

Participation aux organismes publics

✓ Réseau aides spécialisées	250,00
✓ SIVU Montfort sur Meu	800,00
✓ Réseau Ecoles Rurales	3 901,00
✓ Piscine Acorus St Méen	1 200,00
✓ Office des Sports St Méen	607,12
✓ Chenil service	265,00

Subventions aux autres organismes

✓ Comité des Fêtes Le Crouais	180,00
✓ Association UNC-AFN le Crouais	110,00
✓ Association club de la gaïeté	135,00
✓ Ass. Les Amis de St Laurent	400,00
✓ Ass. des parents d'élèves – sorties scolaires	580,00
✓ Ass. Un Souffle pour Marcher	220,00
✓ Association de Chasse Le Crouais	290,00
✓ Union Sportive Le Crouais	390,00
✓ Comice agricole cantonal	440,00
✓ ADMR St Méen	40,00
✓ Amicale des donneurs de sang	30,00
✓ Croix d'or	25,00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Eglise	2 057.26	FCTVA	2 995.00
Salle culturelle (goudronnage)	16 000.00	Subventions d'investissement	55 871.50
Ecole (goudronnage)	5 800.00	Emprunts	24 053.58
Salle culturelle (acoustique)	17 000.00	Autofinancement	49 082.92
Aménagement Fontaine St Laurent	3 617.58	Excédent de Fonct° capitalisé	46 599.81
Aménagement Parking	15 000.00	Amortissement des Immobilisat°	1 100.00
Portes vestiaires	7 050.00		
Salle culturelle(chaises)	1 200.00		
Dépenses Imprévues	4 553.00		
Dépenses Financières	36 700.00		
Restes à réaliser 2005	23 325.16		
Excédent Fonct°Reporté	46 599.81		
TOTAL DEPENSES	179 702.81	TOTAL RECETTES	179 702.81

BUDGET PRIMITIF 2006
BUDGETS ANNEXES

Lotissement Les Portes II

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Etudes, prest. terrains à aménager.	2 743.00	Dotations et subventions	6 621.77
Equipement et travaux	85 000.00	Excédent 2005 reporté	104 825.77
Reversement au budget communal	20 765.00		
Dépenses Imprévues	2 939.54		
Total	11 447.54	Total	11 1447.54

Assainissement collectif

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 900.00	Ventes de produits(redevances)	17 540.00
Charges financières	3 615.00	Produits exceptionnels	6 241.03
Charges exceptionnelles	10.00		
Amortissements des Immobilisations	14 709.70		
Dépenses Imprévues	400.00		
Déficit Antérieur	3 146.33		
Total	23 781.03	Total	23 781.03

Section INVESTISSEMENT : excédent reporté 54 686.32€



Compte rendu des visites pour le diagnostic des installations d'assainissement autonome du cabinet GES.

M. SIMMONEAUX présente le diagnostic de cette étude que l'on peut résumer ainsi :

- 87 habitations non reliées à l'assainissement collectif ont fait l'objet d'un état des lieux.

- 5 habitations non enquêtées : 3 restantes, 1 inhabitée non concernée, 1 en cours de travaux, un refus. (soit un total de 93 habitations)

- 39 dispositifs en dispositif à risque dont **16 dispositifs inexistant**s (9 fosses mortes, 7 absence de fosse morte) et 23 dispositifs partiels (fosse septique, bac dégraisseur) avec problème de pollution.

- 3 dispositifs à surveiller avec mauvais fonctionnement

- 44 dispositifs en bon fonctionnement (28 complets et 16 partiels).

D'où, **pour les dispositifs inexistant**s, à terme mise en place d'une filière complète et à court terme mise en place d'un bac dégraisseur. Pour **les dispositifs partiels**, prétraitements des eaux ménagères, traitement final des eaux par filtre à sable ou épandage souterrain.

Tous les résultats de cette étude serviront de base de travail lors de la mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Création d'un S.P.A.N.C

M. Le Maire rappelle qu'à l'échéance du 31 décembre 2005, la commune doit constituer un service public d'assainissement non collectif dont l'objet est d'assurer un contrôle des dispositifs conçus, implantés et réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires, dans sa partie fonctionnement et entretien. Un règlement sera constitué avec des prescriptions obligatoires et d'autres facultatives. Le budget correspondant au coût du service rendu sera financé par une redevance. Il précise d'autre part qu'un appel d'offres sera réalisé afin de confier la gestion des contrôles à un prestataire spécialisé et compétent. Il propose donc dans un premier temps au Conseil Municipal de délibérer pour un accord de principe sur la création d'un SPANC.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un SPANC
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en application.

Choix du cabinet d'études pour le contrôle de conception et de réalisation de l'assainissement autonome.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 13 novembre, le PACT-ARIM met fin à sa mission de contrôle et de conception des assainissements autonomes.

Aussi, une nouvelle consultation a été lancée, et trois cabinets ont été sollicités. Il s'agit de la société G.E.S de NOYAL SUR VILAINE, de la société OUEST AMENAGEMENT du RHEU, et enfin de la CGE de REDON.

M. Le Maire précise qu'une seule proposition émanant de la CGE a été reçue et propose au Conseil Municipal de délibérer sur ces bases considérant qu'avant la fin de l'année 2005, au moment de la mise place du SPANC, un nouvel appel d'offres sera réalisé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la CGE et de lui confier le contrôle de conception et de réalisation des dispositifs d'assainissements autonomes pour un coût TTC de 147.70 €.
- de répercuter l'intégralité du coût de chaque contrôle directement auprès du pétitionnaire.
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention avec la CGE ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Contrôle des installations électriques et de Gaz de la salle culturelle et de l'école.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour la sécurité des personnes occupant des bâtiments publics, de réaliser un contrôle régulier des installations électriques et de gaz. Il propose de réaliser un contrôle sur la salle culturelle et l'école, ainsi trois cabinets ont été consultés.

Les propositions reçues sont quasiment identiques dans leur contenu, seule la tarification diffère :

- VERITAS : 869 HT.
- SOCOTEC : 640 HT.
- APAVE : 648.55 HT.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la SOCOTEC, la moins onéreuse pour le contrôle de l'école et de la salle culturelle.
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention pour trois ans sur ces bases sous forme d'abonnement annuel.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Montauban – Saint Méen exercice 2004.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au décret n°95-635 du 06 mai 1995, les communes doivent présenter à leur conseil Municipal jusqu'au 31 décembre de chaque année, le rapport de l'année précédente sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Montauban – St Méen.

Ce rapport relatif à l'exercice 2004, dressé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable de Montauban – St Méen, a été transmis à la mairie.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes informations énoncées dans ce document.

Après en avoir pris connaissance, le conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Montauban – St Méen relatif à l'exercice 2004.

Rapport d'activité 2004 de la communauté de Communes

Lors de la convocation du Conseil Municipal, M. JALU a invité chaque conseiller à venir consulter en Mairie le rapport annuel 2004, de la Communauté de Communes. Après un bref rappel des divers projets en cours et à venir, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce rapport.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter ce rapport d'activité 2004 de la Communauté de Communes du Pays de St Méen le Grand.
- d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Décision modificative

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facturation de la piscine ACORUS a été reçue concernant le premier cycle de l'année scolaire 2005-2006, et qu'il est nécessaire d'effectuer un complément de crédit pour régler cette facture au titre du budget 2005.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

- c/65735 : +500.00 €
- c/022 : - 500.00 €

Constitution d'un dossier technique amiante des bâtiments communaux.

Conformément à la circulaire LBLB 0530039J du 22 juin 2005 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (Direction Générale des Collectivités locales) qui fixe les modalités du recensement en deux volets :

1- Sur la présence d'amiante dans les bâtiments

2- Sur les risques d'exposition des personnels fréquentant ou ayant fréquenté ces bâtiments.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les deux propositions reçues en Mairie, celle de la société OUEST DIAGNOSTIC d'une part et du cabinet Erwan BLEAS, d'autre part, pour la constitution du dossier technique.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société OUEST DIAGNOSTIC qui offre une prestation complète répondant aux exigences de la réglementation, à un prix moins onéreux à savoir 398.84 HT, contre 615€ HT pour le cabinet Erwan BLEAS

- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



Carte communale

La réunion a débuté par l'intervention de Mme PUJOS, pour finaliser le dossier carte communale avant sa mise en enquête publique et prendre en compte les différentes remarques des divers organismes chargés du premier examen du dossier (Préfecture, DDE, Chambre d'Agriculture).

Après examen en Conseil Municipal, la carte communale sera modifiée sur les points suivants :

- sur la remarque des services de la Préfecture, pour la parcelle 731 non matérialisée en bleu bien que dans le périmètre de la zone constructible : choix du Conseil Municipal de ne pas prendre en compte la parcelle compte tenu de la situation du terrain (aspect sécurité) et de l'impossibilité de raccorder ce dernier au tout à l'égout collectif.

- pour les villages de « La Ville Lory, La Croix Lucas, Bel air, Les Mollières » qui n'intègrent pas les zones construites : le choix du Conseil Municipal est de ne pas densifier les parcelles déjà construites mais plutôt de combler les dents creuses.

- sur les remarques de la Chambre d'Agriculture, prise en compte des remarques pour l'urbanisation des zones près de l'exploitation de M. COULON, qui est bien conscient des avantages et des inconvénients d'avoir des terrains constructibles autour de son exploitation. Pour les parcelles 370, 371 et 372, elles sont enlevées de la zone constructible afin de ne pas porter atteinte à des parcelles agricoles de bon potentiel et au plan d'épandage.

Suite à ces modifications, un courrier sera adressé au Tribunal Administratif pour missionner un commissaire enquêteur afin de réaliser l'enquête publique nécessaire à la validation du projet de la carte communale.

Enquête Publique « Coop du Garun »

La coopérative du GARUN est une fabrique d'aliments pour le bétail, classée pour la protection de l'environnement. La coopérative envisage de réaliser un poste de stockage et de chargement des matières traitées thermiquement qui remet en cause l'arrêté d'autorisation initial de 1994.

Un dossier d'autorisation d'exploiter est donc soumis à enquête publique pour la régularisation administrative du site et afin d'obtenir un arrêté d'autorisation à jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable.

Ordures Ménagères : mise en place de la REOM

Intervention de M. MERCEUR, Vice -Président de la Communauté de Communes pour la présentation des incidences financières liées à la mise en place de la redevance des ordures ménagères. Après une présentation détaillée du dossier, M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, sachant qu'au moment du vote en Conseil Communautaire, le Maire respectera le vote du Conseil Municipal.

A la majorité, le Conseil Municipal vote le maintien de la taxe sur les ordures ménagères.

Participations aux extensions de réseau d'eau potable pour les constructions donnant lieu à autorisation au titre du Code de l'Urbanisme.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 49 de la loi n° 2003-590 modifiant l'article L332-11-1 du Code de l'Urbanisme permet d'instituer une participation pour voirie et réseau (PVR) pour financer des travaux sur réseau permettant l'implantation de nouvelles constructions. Cette disposition s'applique également au réseau d'eau potable dont la maîtrise d'ouvrage sur la commune est la compétence du Syndicat des Eaux de Montauban - St Méen.

Pour des raisons pratiques, il est proposé que la commune verse directement au Syndicat des Eaux de Montauban - St Méen la participation due pour les extensions de réseau selon les dispositions de la délibération n° 05-16-2 votée par le Syndicat des Eaux Montauban -St Méen lors de sa séance du 22 septembre 2005.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article L332-11-1 du Code de l'Urbanisme, modifié par l'article 49 de la Loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003, la commune a la possibilité d'instituer auprès des propriétaires concernés une participation pour voirie et réseau (PVR) ;

Par cette PVR, la commune aura la possibilité de répercuter au demandeur la charge des travaux d'extension du réseau AEP. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes des délibérations n° 05-15 et n° 05-16-2 du 22/09/2005 adoptées par le Syndicat d'Eau de Montauban.

- Autorise le maire à signer les conventions de participations aux extensions de réseau AEP avec le Syndicat des Eaux de Montauban - St Méen .

Centre de Loisirs de St Méen Le Grand.

M Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité de pilotage du centre de Loisirs souhaite modifier les participations des communes de ST ONEN, GAEL, MUEL et LE CROUAIS afin de pouvoir équilibrer leur budget. La participation actuelle de 4 € 20 versée par enfant et par journée ne permettait pas de couvrir l'intégralité des frais et la différence était supportée par la commune de ST MEEN LE GRAND.

Compte tenu de la participation constante des enfants de la commune, le centre souhaite porter cette participation à environ 10 € par journée. Ce nouveau système permettra à un élu de la commune d'intégrer le comité de pilotage et de participer à la gestion du centre aéré.

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces nouvelles dispositions en précisant bien que la commune ne dispose pas de structure pour accueillir les enfants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la nouvelle participation fixée par le centre de loisirs de 10 € environ par journée par enfant.
- de nommer Mme GALLON comme déléguée au centre de loisirs.

Travaux d'aménagements autour de la salle culturelle et création d'un parking.

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité d'aménager la salle culturelle par la pose d'un enrobage autour de la salle, afin d'en faciliter l'accès aux handicapés et par ailleurs de prévoir l'aménagement du terrain près de la Mairie en parking d'environ 15 places. Le coût estimatif des travaux serait d'environ 35 000 € et le Conseil Général pourrait subventionner le projet à hauteur de 20 % environ.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'aménagement de la salle culturelle afin de faciliter l'accès aux handicapés.
- de créer un parking d'environ 15 places près de la Mairie

- de solliciter les subventions du Conseil Général pour le parking d'une part et l'aménagement de la salle culturelle d'autre part.

- d'autoriser M. Le Maire à lancer une consultation sur ces bases.

- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces projets.

Travaux des vestiaires du terrain de foot

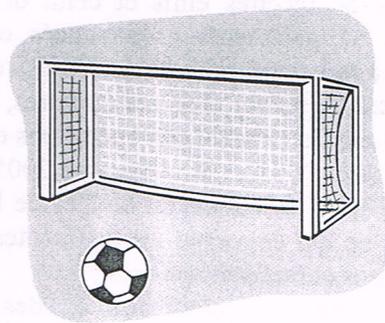
M. Le Maire rappelle que les vestiaires du terrain de Foot ont subi quelques dégradations et qu'il y a lieu de prévoir le remplacement des portes afin de limiter les risques de vol et ainsi sécuriser les lieux.

La commune a sollicité deux devis : la société PHILMETAL de St Méen le Grand et l'entreprise MERCERIE Gilbert ont présenté une offre.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les travaux de remplacement des portes et de retenir la proposition de l'entreprise MERCERIE Gilbert pour un montant TTC de 7 044 € 44.

- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.



Approbation du compte administratif 2005

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme CHERO Marie-Paule, 1^{ère} adjointe au maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2005 et les décisions modificatives de cet exercice,

Considérant le compte administratif 2005 des budgets (principal et annexes) établi par M. JALU Armel, Maire de LE CROUAIS, lequel peut se résumer ainsi : voir annexes

M. JALU ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2005.

Approbation du compte de gestion 2005

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2005

Après avoir approuvé le compte administratif 2005, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture 2005 de 98 021.61 € sur le budget primitif 2006 de la façon suivante :

- Au compte 1068, recettes d'investissement pour 46 599.81 €, correspondant au déficit d'investissement 2005.

- Au compte 002, le solde soit 51 421.80 € en recettes de fonctionnement.

Taux d'imposition de 2006

le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide de reconduire pour 2006 les taux appliqués pour l'année 2005 :

- taxe d'habitation	13.86 %
- foncier bâti	12.99 %
- foncier non bâti	41.56 %

Coût de fonctionnement d'un élève année scolaire 2004/2005

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de répercuter une partie des coûts de fonctionnement de l'école publique sur les communes extérieures ayant des enfants scolarisés sur la commune de LE CROUAIS. (par référence à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée).

Il est donc proposé aux membres du Conseil :

- DE FIXER les charges de fonctionnement dues par les communes extérieures pour leurs élèves inscrits dans l'école maternelle et primaire publique de LE CROUAIS, calculées conformément aux dépenses réelles de fonctionnement de chaque année, à compter de l'année scolaire 2004/2005,

Vu le calcul établi par rapport au total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2004 pour la rentrée scolaire 2004-2005 (tableau annexé à la présente délibération), ce coût de fonctionnement sera facturé aux communes extérieures ne disposant pas d'écoles publiques (ST ONEN LA CHAPELLE – QUEDILLAC et LE LOSCOUET S/MEU) par rapport au nombre d'élèves domiciliés dans leur commune et inscrits dans l'école maternelle et primaire de LE CROUAIS.

A l'unanimité, le Conseil fixe les charges de fonctionnement dues par les communes extérieures pour les élèves inscrits dans l'école de LE CROUAIS conformément au calcul des dépenses réelles de fonctionnement de chaque année, à compter de la rentrée scolaire 2004-2005, à savoir pour l'année 2004 ➤ coût d'un élève 618.02 €.

Le Conseil précise que ces dispositions seront reconduites chaque année, et que la recette en résultant sera inscrite chaque année dans le budget de la commune aux natures et fonctions concernées.

Création d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Lors de la séance du Conseil Municipal du 25.10.2005, il avait été décidé de la création d'un SPANC sans en préciser les domaines d'intervention. M. Le Maire rappelle ainsi au Conseil Municipal que le SPANC peut comporter des compétences obligatoires comme le contrôle des dispositifs neufs et existants et d'autres facultatives (la vidange de fosses). Un règlement spécifique sera institué pour organiser le fonctionnement qui précisera notamment le montant de la redevance, la fréquence des contrôles, la mise en place de sanctions (modalités et paiement) sachant qu'une fois ce choix arrêté, une consultation sera lancée pour choisir un organisme de contrôle compétent dans l'exercice des missions retenues.

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les propositions ci-dessus.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un Service d'Assainissement Non Collectif, (SPANC) avec une compétence obligatoire à savoir le contrôle des systèmes d'assainissement individuels neufs et existants (contrôle conception neuf/réhabilité, conception réalisation neuf/réhabilité, vérification technique de la conception de l'implantation, du bon fonctionnement et du bon entretien) et d'autre part une compétence facultative à savoir la vidange de fosses.

- d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour confier la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

- précise que le budget du SPANC sera créé sur l'exercice 2006.

Fixation de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif au 01.07.2006

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au moment de la mise en place du réseau d'assainissement collectif, afin d'inciter les habitants de la commune à se raccorder, il avait été décidé de la mise en place d'une taxe de raccordement dégressive dans le temps.

Désormais, il y a lieu de fixer définitivement, la taxe de raccordement qui sera applicable pour toute nouvelle demande de branchement au réseau d'assainissement collectif.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- de fixer la taxe de raccordement à 1000 € pour toute nouvelle demande de branchement au réseau d'assainissement collectif à compter du 01.07.2006.

- que cette nouvelle taxe sera reconduite d'année en année par tacite reconduction et qu'elle pourra

faire l'objet d'une réévaluation par décision du Conseil Municipal.

- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en application de cette nouvelle taxe.

Lotissement les portes 2, pose de bordures en granit

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement de la voirie du lotissement les Portes 2 se fera vers la mi-mai et qu'il est possible d'envisager la pose de bordures en granit pour un coût supplémentaire d'environ 3 500 € HT, et que la commune pourra par ailleurs bénéficier de subventions du Conseil Général.

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour la pose de bordures en granit.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de modifier le marché initial conclu avec la SOTRAV, afin de réaliser la pose des bordures en granit du Lotissement Les Portes 2,

- de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général,

- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Choix de l'entreprise pour la création d'un parking et l'aménagement de la salle culturelle et de l'école

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que trois devis ont été sollicités pour la réalisation de divers travaux de goudronnage à réaliser sur la commune (la création d'un parking près de la mairie, l'aménagement autour de la salle culturelle, la cour de l'école et l'aménagement de la route dans le lotissement des « Chênes verts »). Après avoir examiné en détail les trois propositions, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition la moins coûteuse. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces propositions.

Après délibération, Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'Entreprise MALLET des Champs Géaux, qui se décline de la façon suivante :

- création d'un parking pour un montant HT de 10 639.66 €

- aménagement de la cour de l'école pour un montant HT de 4 777.21 €

- aménagement de la route du lotissement pour un montant HT de 3346.04€

- aménagement autour de la salle culturelle pour un montant HT de 9 445.46 €

Le Conseil autorise M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Approbation d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché pour le contrôle obligatoire à réaliser pour le service public d'assainissement collectif.

Vu la délibération du 25.10.2005 et celle du 21.03.2005 mettant en place le SPANC,

Considérant que le SPANC aura pour seule compétence obligatoire celle du contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement autonomes déjà existantes ainsi que le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées,

Considérant que cette mission sera confiée à une entreprise extérieure car la commune ne dispose pas des moyens humains et techniques nécessaires,

Considérant qu'afin d'obtenir des conditions de marché plus intéressantes et de faciliter les procédures de consultation, un groupement de commandes est mis en place entre 10 communes (Bléruais, Gaël, Muel, Le Crouais, St Malon sur Mel, St-Maugan, St-Méen le Grand, St-Onen La Chapelle, Quédillac et St-Gonlay),

Considérant qu'une fois le titulaire du marché désigné, chaque commune membre signera son propre marché,

Considérant que les modalités de fonctionnement de ce groupement sont définies dans une convention de groupement de commandes, M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur les propositions énoncées ci dessous.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de groupement de commandes définie entre les collectivités territoriales mentionnées ci-dessus,
- d'adhérer au cahier des charges du groupement pour lancer la consultation du contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- de nommer parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres le représentant de la commune qui siègera à la commission d'Appels d'Offres du groupement M. Armel JALU
- d'accepter que le représentant de la commune de St-Méen le Grand soit coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2006

Approbation de la carte communale

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants et L.211-11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2003 donnant son avis sur l'opportunité d'élaborer une carte communale sur le territoire de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5.07.2005 donnant son avis sur le projet de carte communale sur le territoire de la commune ;
Vu les documents transmis par Mme La Préfète le 22 avril 2004

Vu l'arrêté du Maire en date du 31 janvier 2006 soumettant en enquête publique le projet de carte communale ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;
M. Le Maire présente les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;
Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur et l'exposé du Maire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver la carte communale en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur ;

- décide que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'urbanisme demeureront délivrées au nom de l'Etat ;

La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale.

Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, dès réception de l'arrêté de Mme La Préfète approuvant la carte communale.

Etude diagnostic de l'assainissement individuel, coût par habitant

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude diagnostique de l'assainissement individuel de la commune réalisé par le cabinet GES est terminée et qu'il reste à la charge de la commune 30 % de la dépense, soit 2 820 € à répercuter sur l'ensemble des habitations ayant fait l'objet d'un diagnostic (87 au total).

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de répercuter le montant de la dépense restant à la charge de la commune sur chaque particulier ayant fait l'objet d'un diagnostic complet soit 32 € 41 par habitation contrôlée,
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Décision modificative N°1, budget communal

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de M. MERCERIE René Président de L'US Le Crouais au sujet des travaux d'éclairage du terrain de Foot, sur lequel il précise qu'il souhaite un report de cette opération faute de joueurs à participer aux entraînements.

L'opération N° 20 est alors annulée.

Compte tenu des crédits disponibles M. Le Maire propose la création d'une nouvelle opération qui porterait sur des travaux à la salle culturelle pour en améliorer l'acoustique. M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur ces modifications.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'annuler l'opération N° 20 et de créer d'une nouvelle opération salle culturelle comme énoncée ci dessus
- d'affecter les crédits nécessaires de la façon suivante :
 - C/ 21538, opération N°20 éclairage du terrain de Foot : -17 000 €
 - C/2135, opération N° 78 travaux acoustique salle culturelle : +17 000 €
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette nouvelle opération.

Création d'un poste agent des services techniques

M. Le Maire rappelle que suite à la démission de l'apprenti, il avait été évoqué la possibilité d'un recrutement d'un agent polyvalent à temps complet pour l'entretien des bâtiments communaux.

Afin de procéder à ce recrutement, M. Le Maire propose ainsi la création d'un poste d'agent des services techniques à temps complet sur la commune avec les missions suivantes : entretien des espaces publics de la commune des espaces verts et terrain de Football, fleurissement du bourg, des lotissements et des bâtiments communaux, entretien de la station. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces propositions. Après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'agent des services techniques à temps complet sur la commune avec les missions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser M. Le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour le recrutement de cet agent qui devrait être effectif au 01.09.2006,
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Avenant N°1, marché SOTRAV, lotissement les portes 2, voirie

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 21 mars 2006, d'améliorer la qualité de l'aménagement de la voirie du lotissement les portes 2, par la pose de bordures en granit, M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la nouvelle proposition de la société SOTRAV qui s'élève à 3 927.75 € HT, portant ainsi le montant du marché à 167 639.49 TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la nouvelle proposition de la SOTRAV pour les travaux d'aménagement de la voirie du Lotissement les portes 2 pour un coût supplémentaire de 3 927.75 HT,
- d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant N°1 portant le marché avec la SOTRAV à 167 639.49 TTC.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2006

Dénomination des Rues

La commission (composée de M. TOUANEL David, M. LORINQUER Christian et Melle PERROT Céline) chargée de trouver des noms de rues dans le bourg a terminé son travail, et propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de la démarche et des motivations qui ont conduit au choix des noms de rue du bourg.

Après discussion, le Conseil Municipal valide les choix pris par la commission et décide de

consulter plusieurs entreprises pour chiffrer le coût de cette nouvelle signalisation à mettre en place.

Avenant au contrat D2L, pour la réalisation de la Carte Communale

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal le 23 mai, au moment de l'approbation de la carte communale, il a été décidé d'instituer un droit de préemption sur quelques parcelles dans le bourg afin de pouvoir initier d'autres projets

communaux. Ce droit de préemption ne sera effectif et réalisable qu'à compter de l'adoption par la Préfecture, de la carte communale.

Le cabinet D2L chargé de la réalisation de la carte communale, propose ainsi une prestation complémentaire pour la réalisation des nouveaux plans pour un coût HT de 350 €.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette nouvelle disposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Cabinet D2L, pour la réalisation des plans nécessaires à la mise en place du droit de préemption pour un coût supplémentaire de 350 € HT.
- d'autoriser M. Le Maire à signer cet avenant.

Projet d'aménagement de la salle culturelle, subvention au titre des Amendes de police 2005.

M. Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture de la Direction des Collectivités locales, concernant l'attribution d'une subvention de 10 437.00 €, qui est proposée dans le cadre de la répartition 2005 des amendes de Polices et relative au projet d'aménagement de la salle culturelle afin de la rendre plus accessible aux handicapés.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'accepter la subvention de 10 437€ au titre des recettes des amendes de police.
- de réaliser les travaux d'aménagement de la salle culturelle avant la fin de l'année 2006.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Tarifs cantine rentrée scolaire 2006-2007

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions applicables au prix de la restauration scolaire, sachant que ces prix sont désormais fixés par la collectivité qui en a la charge et qu'ils ne peuvent pas être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration. Il propose ainsi d'appliquer la même augmentation que RESTECO pour l'année 2006-2007 soit 2.19 % sur les tarifs de la cantine 2005-2006 et sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ces nouvelles dispositions.
- de fixer l'augmentation des tarifs des repas pour la rentrée scolaire 2006-2007 à +2.19 %
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2006

Carte Communale, mise en place d'un droit de préemption

M. Le Maire informe le conseil Municipal que la carte communale adoptée par le Conseil Municipal en date du 23.05.2006, vient d'être validée par le contrôle de légalité du service de l'Urbanisme de la Préfecture et qu'il est possible désormais d'instituer un droit de préemption sur certaines parcelles. Après avoir exposé les parcelles concernées par ce droit de préemption, M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces différentes propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'instituer un droit de préemption dans les périmètres délimités dans les documents graphiques de la carte communale en vue de réaliser :

- N°1, section B, 1^{ère} feuille, parcelle N° 832, 834 un équipement public
- N°2 section B, 1^{ère} feuille, parcelle N° 108p et 111p, une extension du cimetière.
- N°3 à 7 : lotissements communaux
- N°3 section B, 1^{ère} feuille, parcelles cadastrées N° 95,39p,

- N°4 section B, 1^{ère} feuille, parcelles cadastrées 750p, 751p, 752, 753 ; 754p, 755p.
- N°5 section B, 2^{ème} feuille, parcelles cadastrées 422,423,424,425,685,769p
- N°7 section B, 2^{ème} feuille, parcelles cadastrées 413p,414p.

La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve ces modifications.

Travaux d'amélioration de l'acoustique de la salle culturelle.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nature des travaux envisagés pour améliorer l'acoustique de la salle culturelle et propose d'analyser les deux propositions de M. LEVREL de QUEDILLAC d'une part et de la société LANGLOIS-SOBRETI de RENNES d'autre part, sachant que le critère principal sera le rapport qualité-prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de M. LEVREL la moins onéreuse qui s'élève à 15 480 € HT, pour une prestation identique à celle de LANGLOIS-SOBRETI.

- d'autoriser M. le Maire à signer le devis.
- de prendre une décision modificative sur l'opération N° 78, pour couvrir la totalité des dépenses.
- de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général.
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Approbation de la convention de facturation présentée par VÉOLIA EAU – COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX pour recouvrer la redevance de contrôle de bon fonctionnement d'assainissement non collectif pour le S.P.A.N.C. de LE CROUAIS à compter de l'année 2006.

VU la délibération du 21 mars 2006 créant un S.P.A.N.C. sur la Commune de LE CROUAIS, VU la délibération de ce jour approuvant le marché de prestations de services passé avec le groupement solidaire VEOLIA-SARP OUEST pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif,

VU la délibération de ce jour fixant le montant des redevances liées au S.P.A.N.C.,

Considérant que les usagers du S.P.A.N.C. supporteront une redevance annuelle forfaitaire liée au contrôle de bon fonctionnement de leur installation qui sera facturée sur la facture d'eau par VÉOLIA EAU et reversée à la commune,

Considérant que les usagers du S.P.A.N.C. supporteront une redevance forfaitaire liée au contrôle de conception et au contrôle de réalisation lors d'une construction neuve ou de réhabilitation de l'installation d'assainissement non collectif (facturation directe par la commune à l'utilisateur concerné),

Considérant que la société VEOLIA EAU propose à la commune de facturer et recouvrer auprès des usagers la redevance de « bon fonctionnement » sur la facture d'eau dite « d'hiver »,

Considérant que la Société VÉOLIA EAU s'engage à reverser le montant des redevances perçues à la commune comme indiqué ci-dessous,

Considérant que cette convention est prévue pour une durée de 4 ans,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de facturation et de perception de la redevance forfaitaire annuelle pour le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif passée avec la société VEOLIA EAU pour une durée de 4 ans à compter de l'année 2006,
- De préciser que la redevance forfaitaire annuelle de contrôle de bon fonctionnement due

est facturée en totalité à l'utilisateur concerné (utilisateur connu lors de la facturation) sur la facture d'eau dite « d'hiver » établie par VÉOLIA EAU qui la reverse à la commune comme suit :

⇒ au 1^{er} avril de chaque année N+1 : acompte de 50 % du montant des redevances recouvrées auprès des usagers

⇒ au 1^{er} juin de chaque année N+1 : Présentation du compte et versement du solde des redevances recouvrées.

- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de facturation et de perception de la redevance forfaitaire annuelle pour le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif passée avec la société VEOLIA EAU pour une durée de 4 ans à compter de l'année 2006,

- Précise que la redevance forfaitaire annuelle de contrôle de bon fonctionnement due est facturée en totalité à l'utilisateur concerné (utilisateur connu lors de la facturation) sur la facture d'eau dite « d'hiver » établie par VÉOLIA EAU qui la reverse à la commune comme énoncé ci-dessus,

- Autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Fixation des redevances annuelles de contrôle des installations non collectif à compter du 1^{er} septembre 2006 (SPANC Le Crouais)

Vu la délibération du 21 mars 2006 créant le S.P.A.N.C. sur la Commune de LE CROUAIS, Vu la délibération de ce jour approuvant le marché de prestations de services passé avec le groupement solidaire VEOLIA-SARP OUEST pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur une durée de 4 ans,

Vu la délibération de ce jour approuvant la convention de facturation de la redevance forfaitaire annuelle de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif passée avec VÉOLIA EAU,

Vu l'estimation prévisionnelle du budget du S.P.A.N.C. de LE CROUAIS pour les 4 prochaines années qui permet d'estimer le montant des redevances à fixer,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Fixe la redevance forfaitaire annuelle du S.P.A.N.C. à compter du 1^{er} septembre 2006, comme suit : redevance de contrôle de bon fonctionnement 12,00 € H.T.

- Précise que la redevance forfaitaire annuelle de contrôle de bon fonctionnement est facturée en totalité sur la facture d'eau dite « d'hiver » établie par VÉOLIA EAU à chaque utilisateur concerné, à savoir :

- redevance de contrôle de bon fonctionnement : usager connu lors de la facturation .

- Précise que le montant des redevances perçues pour le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sera reversé à la commune par VÉOLIA EAU comme suit :

- au 1^{er} avril de chaque année N+1 : acompte de 50 % du montant des redevances recouvrées auprès des usagers

- au 1^{er} juin de chaque année N+1 : présentation du compte et versement du solde des redevances recouvrées.

- Fixe les redevances forfaitaires ponctuelles du S.P.A.N.C. facturées lors d'une construction neuve ou de réhabilitation de l'installation d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} septembre 2006, comme suit :

* redevance de contrôle de conception 48 € H.T.

* redevance de contrôle de réalisation 100 € H.T.

- Précise que les redevances de contrôle de conception et de réalisation seront facturées en totalité par la commune à chaque usager concerné, à savoir : usager qui a déposé un dossier de construction ou de réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif.

Autorisation de signature du marché de prestations de services passé avec le groupement VÉOLIA EAU et la Sté SARP OUEST pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur la Commune de Le CROUAIS (budget distinct : SPANC)

Vu la délibération du 21 mars 2006 approuvant le marché de prestation de services pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif,
Vu l'avis de la Commission du Groupement de Commandes du 22 juin 2006 qui a retenu le

titulaire du marché pour les prestations de service de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de St Méen le Grand,

Vu la proposition présentée par le groupement constitué par la société VEOLIA EAU (mandataire) et la Société SARP OUEST qui présente les compétences et les qualités requises, Considérant que ce groupement a été retenu par la commission du groupement de commandes et devient le titulaire du marché,

Vu le prix unitaires des prestations s'élevant à :

- Contrôle de conception : 60.00 € HT

- Contrôle de réalisation : 40.00 € HT

- Contrôle bon fonctionnement : 40.00 € HT

- Option entretien non exclusif des installations : 165.00 € HT

- entretien non exclusif des installations : paiement direct par les usagers

Considérant que le marché est conclu pour une durée de quatre ans et que les seuils du marché à bons de commandes sont fixés annuellement comme suit :

- montant minimal : 2.500,00 € H.T. (soit pour 4 ans : 10.000,00 € H.T.)

- montant maximal : 4.500,00 € H.T. (soit pour 4 ans : 18.000,00 € H.T.)

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

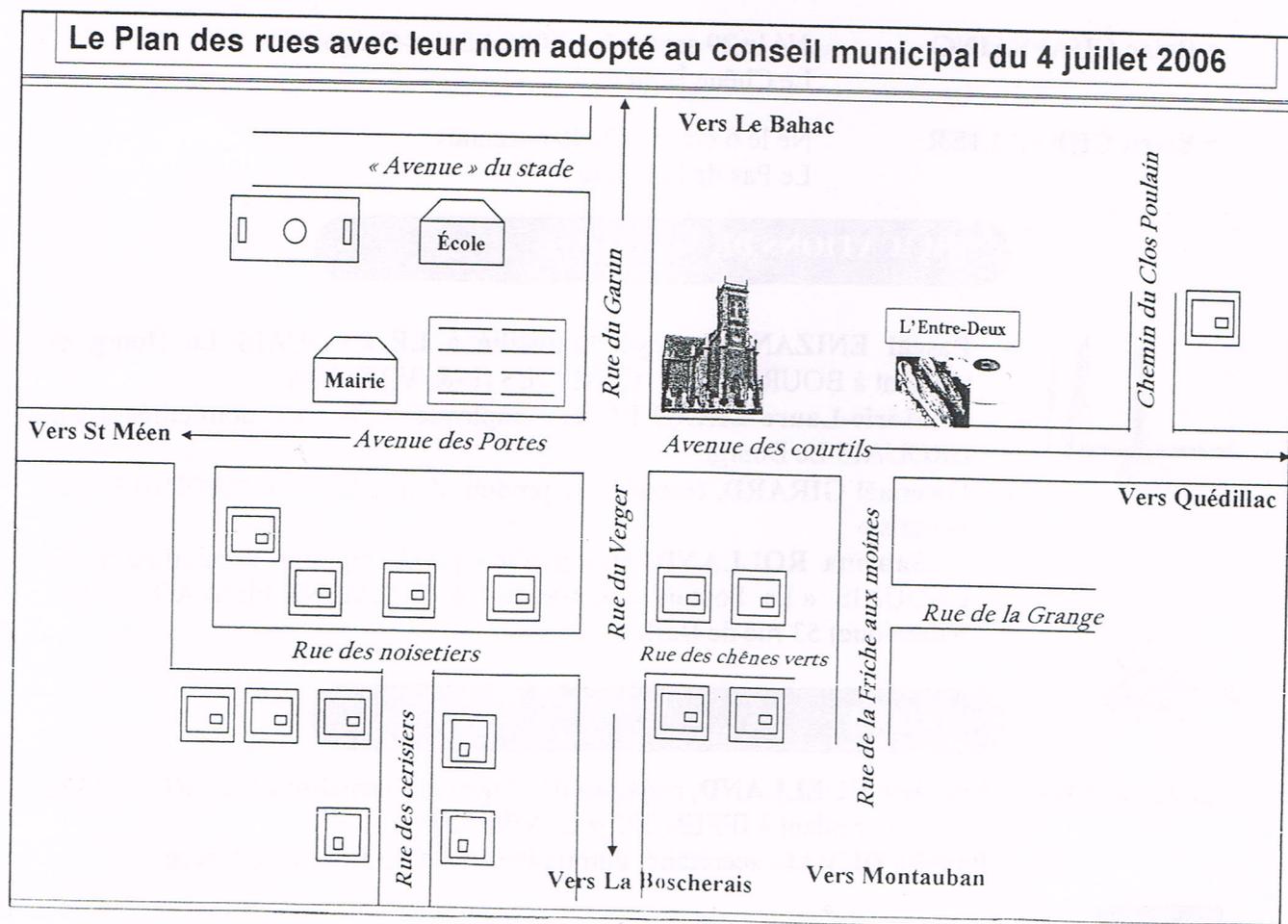
- d'approuver le marché présenté par le groupement constitué par la société VEOLIA EAU (mandataire) et la Société SARP OUEST relatif aux prestations de service de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de LE CROUAIS,

- que ce marché est conclu pour 4 ans,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché.

Le conseil municipal a pu statuer sur le nom des rues du bourg suite au travail d'une commission animée par David Touanel, élu municipal. Pour mener à bien ce travail il s'était entouré de Céline Perrot et de Christian Lorinquer. Les noms suivants ont été choisis par le conseil municipal à partir des propositions formulées par le groupe de travail.

- **Avenue des Portes** : en référence au lieu-dit « Les Portes » Avenue à prendre au sens de route principale
- **Avenue des Courtils** : en référence aux « jardins » anciennement présents le long de cette route Avenue à prendre au sens de route principale
- **Rue du Verger** : en référence au nom du champ (et faire le lien avec les noms d'arbres des lotissements)
- **Rue de la Friche aux Moines** : en référence au nom du lieu où se situe l'usine Piers Avilap
- **Rue de la Grange** : en référence à une appellation du lieu
- **Chemin du Clos Poulain** : en référence au nom du champ
- **Rue des Chêne Verts** : nom actuel du lotissement
- **Rue des Cerisiers** : déclinaison des rues des deux lotissements avec des noms d'arbres
- **Rue des Noisetiers** : déclinaison des rues des deux lotissements avec des noms d'arbres
- **Rue du Garun** : en référence au ruisseau
- **L' Avenue du stade** : en référence à un ancien nom de cette route et du stade



Réponses : A -10 B-03 C-01 D-08 E-09 F-07 G-11 H-06 I-04 J-05 K-02



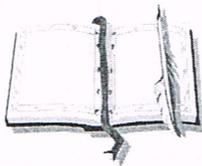
Etat Civil

Du 01.12.05 au 30.11.06

NAISSANCES

- **Enzo BRIAND** Né le 10 janvier 2006 à Saint-Grégoire
La Ville Collet
- **Noam BOUQUEREL** Né le 30 mai 2006 à Rennes
Les Portes 2
- **Abby RENAULT** Née le 9 juin 2006 à Ploërmel
Bel Air
- **Ewen LECOEUR-FILLON** Né le 15 juin 2006 à Saint-Grégoire
Les Portes 2
- **Océane FORESTIER** Née le 25 juillet 2006
La Boscherais
- **Thaïs LESUEUR** Née le 1^{er} septembre 2006 à Saint-Grégoire
Le Prieuré
- **Briac CHASSAING** Né le 29 septembre 2006 à Saint-Grégoire
Le Chêne Bonnet
- **Ewen CHEVALIER** Né le 6 octobre 2006 à Rennes
Le Pas de la Lande

PUBLICATIONS DE MARIAGES



- **Pascal ENIZAN**, employé, domicilié à LE CROUAIS Le Bourg et résidant à BOURG DES COMPTES (I.-&-V.) Epineu
Et **Marie-Laure LECOEUICHE**, employée de bureau, domiciliée à LE CROUAIS Le Bourg.
- **Gwenaël GIRARD**, responsable produit, domicilié à LE CROUAIS « La Poutais »
Et **Sabrina ROLLAND**, aide médico psychologique, domiciliée à LE CROUAIS « La Poutais » et résidant à GUEMENE-PENFAO (Loire-Atlantique) 53 rue de Beslé.



MARIAGE

Le 5 août 2006 :

- Frédéric RUELLAND**, responsable d'agence, domicilié à LE CROUAIS Le Bourg et résidant à IFFENDIC « La Ville Herviette »
& **Paméla DUVAL**, secrétaire, domiciliée à LE CROUAIS Le Bourg.



DECES

Le 14 mars 2006 : Madame PAIN Louise née RONCELIN, 79 ans, Le Pas de la Lande.

- **Portage de repas pour les personnes âgées, sur tout le canton, c'est parti !**

L'Hôpital local de Saint Méen le Grand avait étudié en 2005 un projet de portage de repas à domicile pour les personnes âgées du canton. Après recensement des besoins, restait à mettre en place le service et à établir les tarifs. C'est aujourd'hui chose faite. Le portage de repas à domicile, journalier ou occasionnel, a commencé le 2 octobre pour les personnes âgées de plus de 60 ans qui résident dans toutes les communes du canton de St Méen le Grand.

Destiné à favoriser le maintien à domicile, ce nouveau service propose chaque

semaine un menu élaboré chez les bénéficiaires, en respectant les goûts et les régimes éventuels. Le prix du repas a été fixé à 6,75 euros* par personne. Sa livraison a lieu chaque matin.

Pour vous renseigner : 02.99.09.88.33 ou 02.99.09.88.88.

(*) Les repas peuvent être financés en partie par l'APA. Les régimes prescrits doivent être justifiés par un certificat médical.

- **Le Cinéma LE CELTIC**

Après plusieurs mois de travaux, le cinéma Le Celtic est fin prêt et a ouvert début décembre. Construit par la Communauté de Communes, le nouvel équipement culturel du Pays de Saint Méen le Grand possède aujourd'hui deux salles dignes des plus grands cinémas avec son numérique.

- **Actualités économiques**

Malgré la fermeture annoncée du site Entremont, la conjoncture économique du Pays de Saint-Méen est plutôt positive. Arrivée de nouvelles entreprises, créations d'emplois fondées sur des idées innovantes, des projets logistiques structurants, l'extension des parcs d'activités : 2006 aura été une année riche pour le développement économique sur tout le territoire communautaire.

La plateforme Easydis à Gaël. Le centre logistique du groupe Casino alimente l'ensemble des magasins distributeurs du Grand-Ouest de la France. Le site s'étend sur 70.000 m² couverts et est doté de 135 quais de chargement. 400 emplois seront créés sur 3 ans.

Philmétal à Quédillac. La zone d'activité de la Ville Mouart à Quédillac accueille ses premières entreprises. La première à s'implanter est Philmétal. La société, actuellement située rue Louison Bobet à Saint-Méen-le-Grand, exerce son activité dans le secteur de la métallerie et de la serrurerie. A Quédillac, elle bénéficiera de locaux de production plus vastes et fonctionnels. Construits par la Communauté de Communes en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), les bâtiments seront cédés à Philmétal lors de leur livraison. Ce service apporté par la Communauté de Communes permet aux entreprises de poursuivre sereinement leur activité durant les travaux, sans avoir à se soucier de la construction, ni en supporter les tracas.

Intersport à Saint-Méen-le-Grand.

L'enseigne nationale Intersport, spécialisée dans la distribution d'articles de sport, vient d'ouvrir sur le Parc de Haute-Bretagne, rue Louison Bobet à Saint-Méen-le-Grand. La surface de vente est de 750 m².

Transports Perrenot à Gaël. La société des transports Perrenot, créée à la fin des années 1970 à Aouste-sur-Sye en Vallée du Rhône (26), a su se forger une solide expérience dans le transport de produits en citernes et en bennes. La société est aujourd'hui au service des plus grandes marques françaises et européennes de liquides alimentaires. Elle a récemment diversifié son activité dans le transport de produits conditionnés, en travaillant notamment pour la société Easydis. Avec l'implantation du centre logistique de Gaël, Perrenot SA a choisi d'ouvrir pour la fin d'année une filiale à Gaël, sur la zone des Fontenelles. À Gaël, l'agence comprendra un garage, un parking, un centre de lavage, ainsi qu'un espace de bureaux. 50 emplois seront créés au départ, une centaine sur 3 ans.

3000 m² de bureaux : le Parc Tertiaire de la Domnonée La Communauté de Communes du Pays de Saint-Méen décidait en 2003 la création du Parc d'activités de Haute Bretagne. Trois ans après, le tertiaire a su s'y imposer, essentiellement le long de la rue Louison Bobet à Saint-Méen-le Grand. À l'extrémité de la rue, près du rond-point du Maupas, des terrains restent encore disponibles. Un nouvel espace de bureaux y prendra bientôt place : le Parc Tertiaire de la Domnonée.

Constitué de 8 secteurs existants ou en devenir (le Maupas, l'Avenue, le Petit Maupas, le Bois

du Maupas, la Lande Borgnet, la Bretterie, le Parson et la Besnardais), le Parc d'activités de Haute-Bretagne est en terme de surface, de prestations et de références (avec la présence d'Onno, de Coralys et de Kermené), le pôle de développement le plus important du Pays de Saint-Méen. Il constitue un atout important pour l'essor de nouvelles activités sur le territoire, notamment celles du tertiaire.

Une plateforme de bureaux de 3000 m² est aujourd'hui en projet, à côté du premier ensemble tertiaire "Nominoë", livré en début d'année 2006. Ceux-ci sont actuellement en phase de pré-commercialisation, proposés à la vente par la société Arch Immobilier, qui assure la construction et la promotion du bâtiment. **Contact Arch Immobilier : 02.99.78.23.30.**

Des nouvelles de l'usine de déconstruction automobile. Le permis de construire a été déposé fin décembre 2005, avec le dossier technique "DRIRE" (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement). Compte-tenu de l'ampleur du dossier, son étude est toujours en cours d'instruction. 250 emplois sont attendus sur ce site industriel, capable de traiter à terme près de 50.000 véhicules par an. A suivre...



OFFICE DES SPORTS

L'Office des sports envisage d'organiser un stage de formation aux premiers secours (APFS), animé par les sapeurs-pompiers d'Ille et Vilaine). Ce stage aura lieu

les 4 et 5 janvier 2007. L'office invite les personnes qui désirent prendre part à cette formation à se manifester au 06.82.23.62.09. Il reste encore quelques places disponibles.

PAYS TOURISTIQUE DE BROCELIANDE

En Bretagne, la première Route des Jeux Bretons...

La Route des Jeux Bretons est un challenge organisé par équipes de deux joueurs qui va se dérouler entre le 9 décembre 2006 et le 30 avril 2007 dans les 4 Cafés de Pays du Pays de Brocéliande, tout récemment labellisés. Il est organisé par le Pays touristique de Brocéliande en partenariat avec La Jaupitre de Monterfil (Fédération Gallèse des Jeux et Sports de Tradition Culturelle) qui le conçoit et le met en oeuvre.

Le principe de ce challenge est simple. Chaque Café de Pays propose un jeu traditionnel breton différent. Chaque équipe souhaitant participer au challenge se voit remettre, dans l'un ou l'autre des 4 établissements participants, un « Carnet de route » avec lequel elle va parcourir l'intégralité de la route pour jouer aux 4 jeux proposés et engranger les points correspondants au score obtenu. Elle réalise ce parcours librement, dans le seul respect des dates limites prévues.

Chaque mois a lieu, dans un Café de Pays différent, une animation assurée par La Jaupitre autour des 4 jeux traditionnels bretons rassemblés à cette occasion. Les équipes engagées peuvent alors participer à l'une (et une seule) de ces animations au cours de laquelle les points obtenus à chaque jeu sont doublés.

Une animation exceptionnelle marquera le lancement officiel du challenge. Elle aura lieu au Café de Pays « l'Air du Temps » à Monterfil le Samedi 9 décembre. Au cours de cette soirée, les 4 jeux proposés seront présentés, démonstrations à l'appui, le règlement et des carnets de route seront distribués, accompagnés de fiches descriptives des jeux. Et les premiers joueurs pourront s'y essayer.

De nombreux lots (dont des jeux traditionnels bretons pour les vainqueurs) sont mis en jeu et seront distribués à la fin du challenge lors d'une dernière animation exceptionnelle dans l'un des autres Cafés de Pays.

Contacts :

La Jaupitre, Fédération Gallèse des Jeux et Sports de Tradition Culturelle
Rue de la Vieille Forge - 35160 MONTERFIL
Tél/Fax : 02 99 07 47 02
courriel : contact@jeuxbretons.org
site internet : www.jeuxbretons.org

Pays touristique de Brocéliande
1, rue des Korrigans - 35380 PLELAN-LE-GRAND
tél : 02 99 06 86 07 Fax : 02 99 06 86 39
courriel : info@broceliande-tourisme.info
site internet : www.broceliande-tourisme.info

LE CALENDRIER

- 09/12/06, à l'Air du Temps à Monterfil : soirée de lancement de la Route des Jeux Bretons
- 13/01/07, au Chaudron à Paimpont : première soirée d'animation "la boule gallèse"
- 03/02/07, au Mille et une raisons à Iffendic : deuxième soirée d'animation "le birinic"
- 03/03/07, à l'Air du Temps à Monterfil : troisième soirée d'animation "Le Palaiton"
- 31/03/07, à la Fontaine de Brocéliande à St-Péran : dernière soirée d'animation "le pousse-galoche"
- 21/04/07, au Chaudron à Paimpont : soirée de clôture de la Route des Jeux Bretons.

PAYS DE BROCELIANDE



Les acteurs du Pays de Brocéliande souhaitent s'engager dans une nouvelle dynamique de développement local qui contribue à la création d'emplois, à la diversification agricole et à la préservation de l'environnement.

Le premier projet est articulé autour de la réhabilitation de la voie ferrée «La Brohinière-St Méen le Grand» pour développer le pôle industriel logistique du canton de St Méen le Grand ; le second tend à organiser une filière de production de biocarburant, nutrition animale et produits dérivés, localisée sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Montauban de Bretagne.

La réhabilitation de la ligne ferroviaire "La Brohinière - Gaël - Mauron", reliée à la ligne Paris-Brest, doit permettre une solution intermodale efficace pour les entreprises s'inscrivant dans la démarche globale de développement durable. La mise en service d'une plateforme logistique (400 emplois créés), en octobre 2006, à Gaël, et le projet d'une usine de déconstruction automobile à St Méen le Grand (600 emplois créés), en 2007, sont les premiers résultats de cette politique

volontariste pour l'implantation d'activités sur le territoire.

Le projet « Pôle agro-environnemental biocarburant, nutrition animale et autres débouchés industriels » s'inscrit dans une dynamique territoriale de recherche de nouveaux débouchés économiques agricoles propres à maintenir le système productif existant du Pays de Brocéliande.

Le projet consiste à mettre en place des presses à huile de dimension industrielle et développer un process industriel afférent en intégrant la filière agricole locale.

Conscient des enjeux environnementaux auxquels nous devons aujourd'hui faire face, le Pays de Brocéliande entend peser de tout son poids pour faire aboutir ce dossier majeur.

REGION BRETAGNE



Enquête sur les déplacements des ménages de janvier à avril 2007

La Région Bretagne, le Conseil Général d'Ille et Vilaine, Rennes Métropole et l'Etat s'associent, avec l'appui de l'AUDIAR, pour réaliser une **enquête sur les déplacements des ménages** à partir de janvier 2007.

Cette enquête vise à mieux comprendre, à l'échelle du bassin d'emploi de Rennes, les pratiques et les besoins de mobilité des habitants au quotidien. Les résultats de l'enquête seront ensuite utilisés pour améliorer les services et les infrastructures de transports.

Concrètement, près de 6000 ménages seront sollicités pour décrire leurs

déplacements et donner leur avis sur leurs transports. Peut-être serez-vous sondés **par téléphone entre janvier et avril 2007** par la société BVA.

Pour la Région, les résultats de cette enquête seront une source d'information précieuse pour l'adaptation éventuelle des services TER dont elle a la responsabilité.

En acceptant de répondre à cette enquête, vous participez à une meilleure qualité de service pour tous. Merci pour votre contribution.

Pour toute demande d'information complémentaire : 02.99.65.65.20

• Inauguration du Circuit patrimonial du Pays de Saint Méen

Le circuit du patrimoine du Pays de Saint Méen est en place depuis cet été : 20 sites à découvrir, de Saint Méen à Gaël, commentés et illustrés grâce à la présence de plaques en lave émaillée. Son inauguration officielle a eu lieu le samedi 02 septembre dernier.

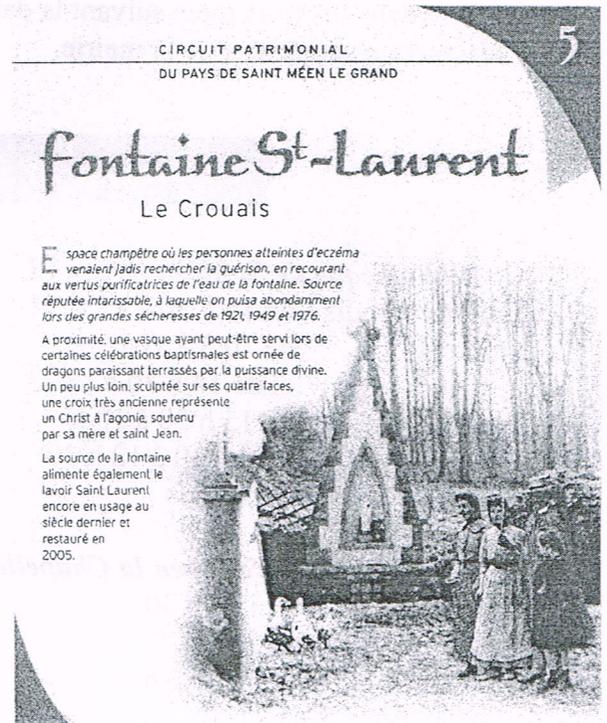
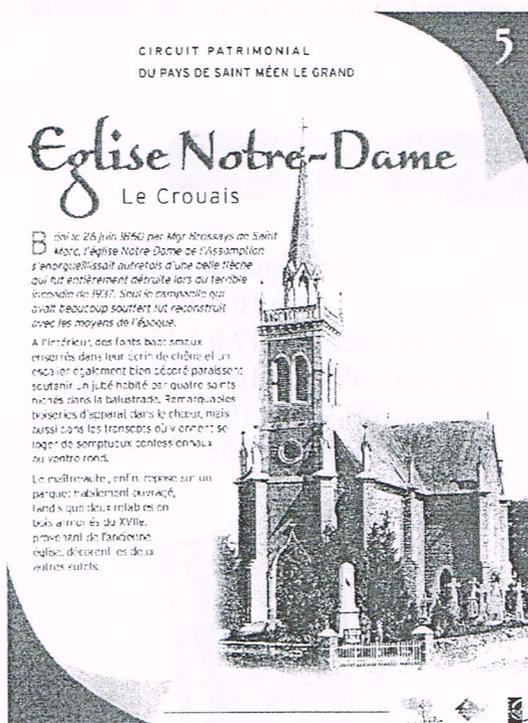
Le projet, réalisé par l'Office de Tourisme et financé par la Communauté de Communes, a permis d'associer durant plus de 6 mois toutes les communes du canton : sur le choix des sites, des thématiques, des textes, des emplacements... Une commission a spécialement été créée, conduite par Stéphanie Fillon, animatrice de l'Office et deux bénévoles ferrus d'histoire locale, Jean Janet de Gaël et Joseph Verger de Quédillac. Pour accompagner les textes, la commission a eu recours, pour une grande part, aux nombreuses photographies anciennes de la collection Mignot de Saint Méen. Des illustrations ont également été réalisées, mettant en scène les petites

histoires et anecdotes citées sur les plaques. Au total, 29 laves émaillées ont été scellées au début de l'été, en majeure partie sur des bornes en granit.

Ce circuit a été officiellement inauguré le samedi 2 septembre au cours d'une cérémonie itinérante. Une vingtaine de participants, des élus locaux, des membres de l'Office de Tourisme, ainsi que des représentants des Offices et Pays touristiques de la région (Bécherel, Brocéliande...) ont pris place à bord d'un car affrété pour l'occasion. Le voyage a commencé en début de matinée à Saint Méen et s'est achevé le midi à Gaël, où un "pot de l'amitié" a été partagé.

Sur notre commune, deux plaques en lave émaillée ont été posées : l'une à l'église, l'autre sur le site de la Fontaine St Laurent.

Un dépliant présentant le circuit patrimonial du Pays de St Méen est disponible à la Mairie.





Horaires de la Mairie

Accueil tous les matins du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30

Téléphone : 02.99.09.68.88 FAX 02.99.09.64.52

e-mail : mairie.lecrouais@wanadoo.fr

PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Tous les mardis de 16H30 à 18H30

PERMANENCES DES ADJOINTS

Sur rendez-vous au secrétariat de la Mairie

**MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ACCES INTERNET.
N'HESITEZ PAS A VOUS RENSEIGNER A LA MAIRIE AUX
HORAIRES D'OUVERTURE.**

Info Mairie

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

L'inscription sur la liste électorale de LE CROUAIS peut se faire jusqu'au 31 décembre 2006. Merci de vous adresser au secrétariat de la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile avant le 15 décembre 2006.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est obligatoire à 16 ans pour les jeunes filles et jeunes hommes. Ce recensement doit se faire dans les trois mois suivant la date anniversaire à la mairie du lieu du domicile. Merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.

HORAIRES DES BIBLIOTHEQUES

Bibliothèque de St Méen le Grand

Les lundis et jeudis de 15 h 30 à 17 h 30

Le mercredi de 10 h à 12 h
et de 14 h 30 à 18 h

Le vendredi de 15 h 30 à 18 h

Le samedi de 9 h 30 à 12 h 30

Tél. : 02 99 09 40 43

Bibliothèque de Quédillac

Le mardi de 16 h 30 à 17 h 30

Le mercredi de 17 h à 18 h 30

Le vendredi de 16 h 30 à 17 h 30

Le samedi de 10 h 30 à 12 h 00.

Tél. : 02 99 06 22 53

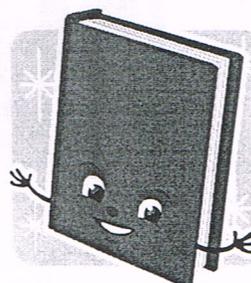
Bibliothèque de St Onen la Chapelle.

Le mercredi de 16 h à 17 h 30

Le jeudi de 17 h à 18 h.

Le samedi de 10 h 30 à 12 h.

Tél. : 02 23 43 11 50



TROMBINOSCOPE

NOS EMPLOYES AU SERVICE DE LA COMMUNE....

A LA MAIRIE



Liliane FAUCHOUX

Secrétaire de Mairie
A son service depuis
le 1^{er} novembre 1968



Nadine GUILLAUMEL

Agent administratif
Chargée des finances depuis
le 1^{er} juillet 2002

A L'ECOLE



Jeannine MARTIN

Agent des services techniques
Au service de l'école depuis
le 8 septembre 1987



Corinne COMMEUREUC

Agent des services techniques
Au service de l'école depuis
le 1^{er} décembre 2004

A L'ENTRETIEN



Roger MESNAGE

Agent technique qualifié
Au service entretien depuis
le 1^{er} avril 1992



Jean-Yves RAMARE

Agent des services techniques
Au service entretien depuis
le 1^{er} septembre 2006

AU SERVICE DES PERSONNES



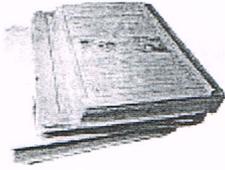
Martine HUET

Agent des services techniques à
l'entretien de la salle culturelle
Depuis 1998 et Agent social pour
le CCAS depuis le 1^{er} février 1999



Mauricette MICHEL

Agent social
Au service du CCAS depuis
le 02 avril 2001



Les Archives

Les archives communales conservent la trace des événements et activités passés à partir desquelles les historiens et amateurs d'histoire écrivent leurs études. L'accès aux archives est gratuit et libre, sous réserve des délais de conservation. Les documents originaux, en particulier les registres d'état civil souffrent beaucoup des manipulations excessives liées à la lecture mais aussi à la photocopie. Pour préserver les archives et les rendre plus accessibles, on tend depuis quelques années à substituer à la consultation des documents originaux des microfilms et des cd-rom, et à mettre en ligne les archives sur internet. Ces transferts de supports résultent des progrès techniques qui participent à la sauvegarde du patrimoine écrit.

La conservation des archives est une obligation légale pour les communes. Cela permet en effet d'assurer la bonne tenue des affaires communales et la justification des droits, et de protéger et transmettre la mémoire de la commune.

Pour faciliter le travail des services administratifs dans cette tâche, les Archives départementales d'Ille et Vilaine proposent depuis 1981, dans le cadre de leur mission de contrôle des archives des collectivités locales, une aide technique au classement général en mettant à la disposition de la commune un archiviste qui, sur place, trie, élimine, classe et range aussi les dossiers dans des cartonnages adaptés à la conservation (protection contre la

lumière, le feu et l'eau). L'archiviste conseille aussi les services administratifs sur l'aménagement d'un local et sur les conditions de conservation et de communication. Un répertoire est mis en place et permet d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui est conservé en mairie.

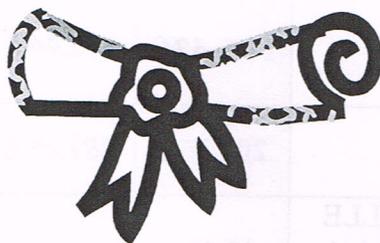
En Ille et Vilaine, près de 200 communes ont à ce jour procédé au classement réglementaire de leurs archives. Dans le canton de St Méen, Gaël en 2000 et le chef-lieu de canton en 1988 ont procédé au classement de leurs archives. La communauté de communes du pays de St Méen fait régulièrement classer ses archives.

Sur notre commune de Le Crouais, le classement a été estimé pour une durée de 15 jours non consécutifs.

Le tri a permis de retrouver la trace de l'incendie qui a détruit une partie de l'église pendant la seconde guerre mondiale : des factures de travaux de reconstruction et un état des frais d'intervention des sapeurs pompiers de Saint Méen (1943-1944). Seront aussi classés le plan cadastral de 1836, les enquêtes et statistiques agricoles depuis l'entre deux guerres, les tickets de rationnement pendant l'Occupation et même au-delà, les procès-verbaux d'élections depuis les élections générales de 1945, le dossier de construction de la mairie actuelle inaugurée en 1980, et celui de la salle d'activités culturelles lancée en 1998, etc....

Maisons fleuries

1 ^{er} prix	M. et Mme Roger MESNAGE - la boscherais
2 ^{ème} prix	M. Jean-Claude MARTIN
3 ^{ème} prix	Mme Christiane TERRA
4 ^{ème} prix	M. et Mme François PERROT
5 ^{ème} prix	M. et Mme Louis FAUCHOUX



Par ordre alphabétique

M. et Mme Alphonse BIZETTE
M. et Mme Yves BOURRIEN
M. Germain CAROFF
Mme Louise CHEVEU
M. et Mme René DEFFAINS
M. et Mme Léon FAUCHOUX
M. et Mme Gérard GORRE
M. et Mme Laurent MALLARD
M. et Mme Jean-Claude MASSARD
M. et Mme Roger MESNAGE - La jannière
M. et Mme Armel OLIVE
M. et Mme Maurice PIEDERRIERE
Mme Marie -J. RATZEL
M. et Mme Claude TOUANEL



Félicitations à tous les lauréats !

Les récompenses seront remises à la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 29 décembre 2006.

N.B. : Toutes les maisons sont évaluées : il est inutile de vous inscrire.

TARIFS 2007 DE LA SALLE CULTURELLE

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril

Tarif été : du 15 avril au 15 octobre

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
SALLE	136.53 €	172.94 €	200.22 €	229.74 €
SALLE + CUISINE	209.35 €	282.15 €	273.05 €	345.85 €
SUPPLEMENT VAISSELLE {réservé aux associations de la commune}	45.53 €			
VIN D'HONNEUR (petite salle)	63.70 €	63.70 €	91.01 €	127.42 €
Location tables et bancs	3,30 €/table			
CAUTION	343.15 €			
Réduction 2ème jour	50 %			

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

- ⇒ Pour les belotes ou assimilés : 63.70 €

- ⇒ Pour les repas : 81.91 € (*l'été*)

136.53 € (*l'hiver*)

Assemblée générale Entreprise ou divers : tarif idem hors commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix des locations de 3% à compter du 1^{er} janvier de chaque année.

VIE PERI-SCOLAIRE

A compter du mois de janvier 2007, la régie de la cantine scolaire sera assurée par Nadine GUILLAUMEL et Liliane FAUCHOUX.

Vous pourrez donc, dès ce mois de janvier, acheter vos tickets de cantine à la Mairie au jours et horaires suivants :

- o Le mardi matin, de 9 h 00 à 12 h 30.

URBANISME

Rappel

Un permis de construire est obligatoire dans le cas d'une construction d'une surface supérieure à 20 m² de plancher et dans le cas de changement d'affectation des locaux existants.

Pour une construction de moins de 20 m² (abri de jardin, garage, ouverture de fenêtre, clôtures...) une déclaration de travaux doit obligatoirement être déposée en mairie au plus tard 5 semaines avant la date prévue pour le début des travaux. Les imprimés sont disponibles en mairie. Les permis de construire et les déclarations de travaux sont consultables en mairie après instruction de la D.D.E.

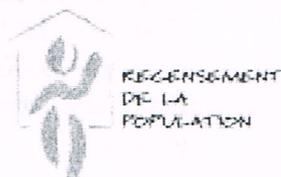
Permis de construire délivrés

Nature de la demande de permis	Nombre de permis délivrés	
	2005	2006
Construction d'une maison individuelle	3	2
Amélioration, aménagement ou extension d'une maison	2	2
Construction d'un garage	3	-
Construction ou extension d'un hangar agricole	3	1

RECENSEMENT

Suite au recensement du début de l'année, nous sommes en mesure de vous communiquer les éléments suivants :

	1999	2006	%
Nombre d'habitants	376	454	+ 20,74
Nombre de logements	149	182	+ 22,15



VIE ECONOMIQUE



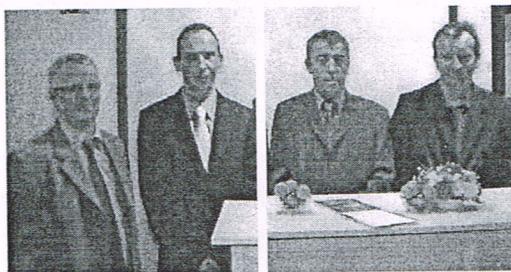
Route de Pélineuc
35290 LE CROUAIS
Email • pier-services@orange.fr
Téléphone • 02 99 09 43 74
Télécopie • 02 99 09 43 82

Après la mise en liquidation judiciaire de la Société PIERS INDUSTRIES, constructeur et installateur d'équipements pour poulaillers, l'agence Grand Ouest située à Le Crouais devait fermer ses portes.

C'était sans compter sur le dynamisme et la volonté d'entreprendre de quatre de ses collaborateurs. C'est ainsi que début septembre 2006, la Société PIER SERVICES a vu le jour. Emmanuel DUBE, Dominique BAZIN, Serge POSNIC et Henri TOUANEL ont pour objectifs d'assurer la maintenance et le service après-vente (en France et à l'étranger) auprès des producteurs équipés de cages PIERS.

Le cœur du métier s'articule autour de tout ce qui touche à l'aviculture (négoce de cages à poules, montage, installation de la ventilation des bâtiments d'élevage, éclairage, machine de convoyage, manutention et levage).

Parallèlement, PIER SERVICES s'est vue confier la distribution des équipements avicoles d'un constructeur Allemand leader mondial sur le marché (BIG DUTCHMANN) sur une zone géographique allant de la Basse Normandie à la région Bordelaise.



Félicitations à Henri, Emmanuel, Dominique et Serge, et bonne route à leur nouvelle société.

LOISIRS CREATIFS...

... A L'ATELIER DE MARINE

Depuis le début de l'année, quelques personnes se retrouvent le mardi pour participer aux ateliers de création proposés par Sylvette SERVANT. Sylvette SERVANT fait partie de l'Association « l'atelier de Marine ». Cette association créée en 2000 est basée sur Rennes et réunit des personnes désireuses de partager un savoir.

Au programme de ces ateliers : art de décorer, peintures sur différents supports, perles, ...

Tarifs : 3 € par séance ou 25 € le cycle de 10 séances (matériel de base fourni) + 16 € d'adhésion à l'Association.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sylvette SERVANT au 02.99.09.68.25

VIE ECONOMIQUE

NOUVEAUTE A DECOUVRIR AU CROUAIS...

... LES PRODUITS NUTRIMETICS

Récemment installée à Le Crouais (dans l'ancien presbytère), **Florence FRESNEL** est conseillère en esthétique et diététique pour les Laboratoires **Nutrimetics**.

Les produits Nutrimetics existent depuis une trentaine d'années et n'ont plus de secret pour Florence Fresnel qui les représente depuis 10 ans. Toute la gamme Nutrimetics est assurée avec conservateurs naturels et s'adresse à toute la famille, que ce soit pour vous Madame aussi bien que pour vous Monsieur, sans oublier les enfants, puisqu'ils couvrent « Beauté, Forme et Bien-être ».

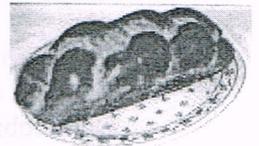
Pour faire connaissance de ces produits, deux portes ouvertes annuelles sont organisées : l'une au mois de novembre à l'occasion de Noël, l'autre au mois de mai pour la Fête des Mères. Vous y serez les bienvenus pour un essai gratuit des produits.

Pour une démarche plus personnelle, vous pouvez joindre Florence Fresnel afin de fixer un rendez-vous au 02 23 43 10 45 ou 06 11 75 17 14.



Accordez-vous un moment de détente et bénéficiez de conseils beauté personnalisés avec les produits Nutrimetics et Florence FRESNEL qui se tient à votre disposition.

OPERATION BRIOCHES DE L'AMITIE



Cette année, les « Brioches de l'amitié » fêtaient leurs 20 ans d'existence.

En achetant une brioche de l'amitié, vous soutenez concrètement les associations de personnes handicapées qui oeuvrent au quotidien dans votre département :

- l'ANPIHM (Association Nationale pour l'Intégration des Handicapés Moteurs)
- l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales)
- l'ADIMC (Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux)
- Handicap Services 35
- l'APF (Association des Paralysés de France).

Quelques exemples d'actions financées avec l'opération « Brioches de l'Amitié »

- ouverture d'un service à domicile
- création d'un réseau de soins en Bretagne (Réseau Breizh IMC)
- achat de véhicules aménagés
- aide financière apportée aux adhérents et aux associations
- aide à la construction d'un Foyer de vie à Vitré
- achat de mobilier pour le Foyer de vie de St Père Marc en Poulet
- achat de matériel informatique pour le service d'accueil de jour de Betton
- achat d'équipements éducatifs et de loisirs pour un IME de St Malo et le Foyer Gwalarn à l'Hermitage.

Sur la commune de LE CROUAIS, 144 brioches ont été vendues avec l'aide de 8 bénévoles du 7 au 17 avril 2006.

SMICTOM



Nouveaux Horaires

A compter du **8 janvier 2007**,

Collecte des bacs d'emballages recyclables (poubelle jaune) et des bacs papiers (bleue)
 ⇒ **Le lundi après-midi à partir de 13 heures**

Collecte des bacs d'ordures ménagères (poubelle verte)
 ⇒ **Le vendredi matin à partir de 5 heures.**

Nouvelles consignes : Evolution du recyclage

Jusqu'à présent, les bouteilles d'huile alimentaire ou ayant contenu un corps gras n'étaient pas recyclables. Désormais, elles sont devenues recyclables. **N'hésitez pas à déposer les bouteilles ou flacons ayant contenu huile alimentaire, moutarde, mayonnaise, ketchup, dans le bac jaune.**

Quelques rappels

Je jette dans ma poubelle habituelle :



Que deviennent les emballages à recycler ?

Ils entrent dans la fabrication d'objets usuels.

L'acier entre dans la fabrication d'objets en acier que nous utilisons tous les jours (automobile, électro-ménager, mobilier, emballages...).

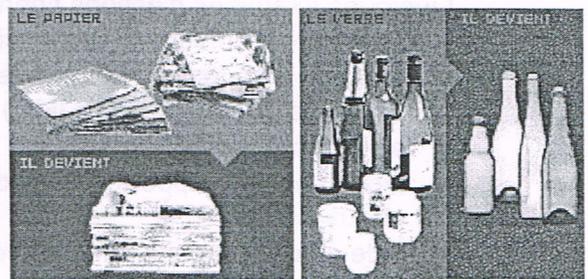
L'aluminium sert à fabriquer des pièces moulées pour des carters de moteurs de voitures, de tondeuses ou de perceuses, des lampadaires de jardin, des montants d'étagères, des radiateurs...

Les briques alimentaires sont composées majoritairement de carton.

Les fibres sont recyclées en papier sanitaire et domestique, en nappe en papier, en papier cadeau...

Les cartons entrent dans la fabrication d'emballages en papier-carton.

Les deux types de plastique recyclables (PehD et PET) sont utilisés pour la fabrication de tubes, tuyaux, revêtements de sols, fibres synthétiques (anoraks), ou en flacons opaques non alimentaires.



ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : COMMENT CA MARCHE ?

Le prétraitement :

Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut retenir pour permettre le traitement final. C'est le rôle du prétraitement qui est réalisé soit dans une fosse septique et un bac dégraisseur, soit dans une fosse toutes eaux. Il en sort une eau claire mais encore fortement polluée.

Le traitement et l'évacuation :

Chaque nature de terrain et profil de parcelle nécessite une technique de traitement adaptée et correctement dimensionnée. Le principe général est de filtrer les eaux

dans le sol existant ou dans un sol reconstitué pour que les micro-organismes naturellement présents éliminent la pollution restante. Les eaux traitées se dispersent par infiltration dans le sol.

Les obligations et l'entretien :

Votre système d'assainissement individuel (ou non collectif) doit permettre :

- le traitement de l'ensemble des eaux usées produites dans votre habitation,
- la protection du milieu naturel, en surface et dans le sous-sol,
- le maintien de la salubrité publique.

Vous devez donc assurer l'entretien de votre système* son maintien en bon état de fonctionnement, l'accès à l'ensemble des dispositifs le composant.

** Le bac dégraisseur (lorsqu'il existe) doit être nettoyé 1 fois par trimestre. La fosse septique ou la fosse toutes eaux doit être vidangée au minimum 1 fois tous les 4 ans. Cette opération doit être réalisée par une entreprise spécialisée qui est tenue de vous remettre un document standard d'informations que vous devez conserver.*

LE SPANC, C'EST QUOI AU JUSTE ?

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Les communes ont obligation d'assurer la vérification de l'ensemble des installations individuelles d'assainissement. Cette vérification concerne non seulement la conception et la réalisation des travaux des nouveaux systèmes, mais aussi le bon fonctionnement des installations existantes. Les missions de contrôle du SPANC sont réglementaires et obligatoires. Elles font l'objet d'une redevance comme en assainissement collectif.

Au printemps 2006, un appel d'offres a été lancé en

commun avec les autres communes du canton, afin que chaque commune, quelle soit sa taille, puisse bénéficier des meilleures conditions tarifaires. Le prestataire retenu est Véolia Eau.

A quel moment intervient le SPANC ?

Vous construisez une nouvelle habitation, vous rénovez un ancien bâtiment ou vous souhaitez refaire votre système d'assainissement, le SPANC intervient à deux étapes :

Au moment de la conception du projet : le SPANC s'assure que l'étude de sol et le projet présenté répondent à la réglementation en vigueur, aux caractéristiques du terrain et du bâtiment à desservir. Il s'agit du contrôle de conception et d'implantation.

Au moment de la réalisation des travaux : le SPANC contrôle le bon déroulement des travaux afin de s'assurer que le projet est bien respecté et mis en œuvre selon les règles de l'art.

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment existant, le SPANC interviendra dans le cadre d'un contrôle de bon fonctionnement. Il s'agit de vérifier l'état de fonctionnement du système, son accessibilité et son entretien. *Vous vendez votre habitation*, un contrôle de bon fonctionnement devra être réalisé afin d'informer le notaire et donc l'acquéreur de l'état de fonctionnement du système avant la vente. Vous pouvez prendre contact avec le SPANC dès la mise en vente pour convenir d'un rendez-vous.

Le contrôle commencera en début d'année 2007. Le SPANC vous informera par courrier du passage d'un technicien pour vérifier le bon fonctionnement de votre installation. Celle-ci sera ensuite contrôlée régulièrement tous les 4 ans. Le coût de la prestation sera directement porté sur votre facture d'eau « Véolia ».

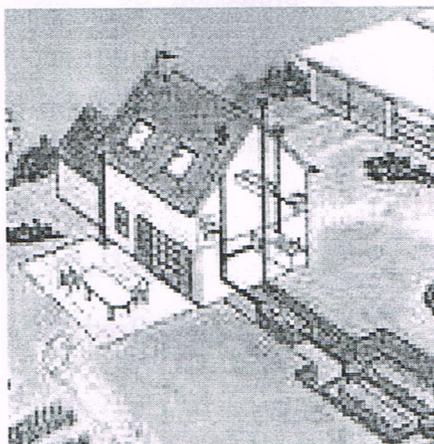
Dans le cas de la mise en place d'une nouvelle installation (construction, rénovation...) un formulaire de déclaration devra être rempli, à retirer à la mairie.

LES TARIFS

(Ces tarifs sont les mêmes sur toutes les communes du canton de St Méen le Grand)

Trois redevances (selon les interventions) ont été mises en place pour le contrôle des installations et votées par le Conseil Municipal le 5 septembre 2006 :

- contrôle de bon fonctionnement : **12 € HT**
- contrôle de conception **48 € HT**
- contrôle de réalisation : **100 € HT.**



Une réunion publique sera organisée au cours du 1^{er} trimestre 2007, avant les premiers contrôles.

ASSISTANTES SOCIALES

Permanences à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen le Grand

- CRAM (Bureau 15)
Mme Effosse : 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois sans rendez-vous de 9 h 15 à 12 h.
- CDAS (Bureau 16)
Mme Alain } tous les jeudis du mois, sur rendez-vous.
M Jaouen } Tél. : 02.99.09.15.53.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Nous vous communiquons les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune.

Il vous appartient de prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

- Mme Danielle BOUETARD Les Champs Tél. : 02.99.09.55.47
Agréée pour 3 enfants
- Mme Maryvonne GALLON Le Pas de la Lande Tél. : 02.99.09.58.58
Agréée pour 3 enfants
- Mme Isabelle GENDRON La Ville Collet Tél. : 02.99.06.36.43
Agréée pour 2 enfants
- Mme Laurence GLOTIN Le Bourg Tél. : 02.99.09.48.67
Agréée pour 2 enfants
- Mme Léone MASSARD Les Mollières Tél. : 02.99.09.66.62
Agréée pour 3 enfants
- Mme Nicole ROBERT La Croix Donjean Tél. : 02.99.09.52.15
Agréée pour 2 enfants

MEMENTO PRATIQUE

Les permanences :

- **La Mutualité Sociale Agricole** : les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois de 14 heures à 17 heures sans rendez-vous à la Maison du développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **L'assistante sociale du C.S.A.S.** : tous les mardis au Service Info Famille, rue de Plumaugat de 9 h 30 à 12 h, sur rendez-vous en appelant le CDAS AU 02.99.09.15.53
- **L'assistance sociale de la Sécurité Sociale** : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9 heures à 12 heures au Service Info Famille, rue de Plumaugat.
- **La Sécurité Sociale** : tous les lundis de 13 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous et les 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous à la Maison du développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **CRAM de Bretagne** : 1^{er} vendredi du mois de 10 h à 12 h et de 13 h 30 et 16 h 30 sur rendez-vous au 02.99.26.74.00 à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **Info-Logement** pour le canton : Permanence à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen. Tél. : 02.99.09.47.48.
- **A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)** : 3^{ème} mardi du mois à la mairie de Montfort.
- **PACT ARIM** : 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9 h à 12 h sans rendez-vous à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **Caisse d'Allocations Familiales** : Tous les mardis et 9 h 30 à 12 h sans rendez-vous à la Maison du Développement à St-Méen.
- **Consultation des nourrissons PMI** : le 3^{ème} jeudi au Service Info Famille de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- **Organic de Bretagne** : 3^{ème} jeudi du mois de 14 h à 15 h à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **OPAC 35** : 4^{ème} jeudi du mois de 9 h à 12 h sans rendez-vous à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **Architecte conseiller** : 2^{ème} jeudi du mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous accueil CCPSM à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **M. THEAUD Conseil Général** : 2^{ème} samedi du mois de 11 h à 12 h à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.

Ligne 12
Loudeac >> St Méen >> Rennes

Horaires valables du 4 septembre 2006 au 4 juillet 2007

OPERATION/COMPOSANT	1202	1204	1206	1208	1210	1212	1216	1218	1220	1222	1224
Jours de circulation	Lundi à Samedi	Lundi	Mardi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Jeudi	Vendredi	Lundi à Jeudi	Lundi à Jeudi	Dimanche et Fériés
Période de circulation (voir calendrier)											
Particularités		2	3				4	5			F
ST MEEN Rue de Meurdrignac	6:37		7:45				16:26	17:15	17:15	17:17	17:55
ST MEEN Rue Chanoine Bouffort	6:39	6:40	7:47	7:47	10:43	13:30	16:33	17:17	17:19	17:22	17:55
ST MEEN 22 avenue Foch	6:41						16:34	17:19	17:22	17:21	
ST ONEN Maupas		6:45	6:45	7:52				17:24	17:27	17:27	
ST ONEN Eglise		6:47	6:47	7:54				17:26	17:29	17:29	
ST ONEN La Touche D125		6:49	6:49	7:56				17:28	17:31	17:31	
BOISGERVILLY La Ponceval		6:50	6:50	7:57				17:29	17:33	17:33	
BOISGERVILLY Le Maupas		6:53	6:53	8:00	10:53	13:40		17:32	17:37	17:37	
BOISGERVILLY Eglise											
MONTAUBAN Ville Codet	6:48										
MONTAUBAN Es Jolive	6:49	7:02	7:02	7:59	11:03	13:48	16:45	17:37	17:43	17:32	18:05
MONTAUBAN Place du marché	6:51			8:11			16:48	17:38	17:45	17:35	
MONTAUBAN Collège public		7:05	7:05	8:04	11:08	13:50		17:49	17:55		
MONTAUBAN Rue de Rennes	6:53			8:12				17:51	17:57		
MONTAUBAN Rue de Rennes											
BEDEE Eglise											
BEDEE Birenton											
ST GILLES Rue de Rennes Cimelière											
PACE Touche Milan											
PACE Nominod											
VEZIN Vallée											
RENNES Ecole d'agronomie	7:15	7:35	7:35	8:28	11:32	14:12	17:10	18:20	17:52	18:17	18:30
RENNES Marbeuf	7:16	7:36	7:36	8:29	8:41		17:11	18:21	17:53	18:19	18:15
RENNES St Brune/Louis Guilloux	7:17	7:37	7:37	8:30	8:42		17:12	18:22	17:54	18:21	18:16
RENNES Cheques postaux	7:19	7:39	7:39	8:32	8:44		17:14	18:24	17:56	18:23	18:18
RENNES Pont de Breilagne	7:22	7:41	7:41	8:35	8:47		17:17	18:25	17:57	18:25	18:19
RENNES République (arrêt STAR L.155)	7:24	7:43	7:43	8:37	8:49	11:40	17:19	18:26	17:58	18:27	18:20
RENNES Cité administrative	7:26	7:46	7:46	8:41			17:23	18:28	18:00	18:29	18:22
RENNES Gare routière	7:30	7:50	7:50	8:43	8:55	11:45	17:25	18:30	18:05	18:30	18:45
Départs SNCF pour Paris	8:05	8:05	8:05	8:05	12:05	15:05	18:05	19:05	18:35	19:05	19:05
Destination affichée sur l'autocar	Rennes	Rennes	Rennes	Rennes	Rennes	Rennes	Rennes	Rennes	Rennes	Rennes	Rennes

PARTICULARITES :

Correspondance METRO

Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés.

Nos cars ne circulent pas les jours fériés, sauf (F).

F : Circule les jours fériés.

1 : Arrêt de descente uniquement

2 : Circule également le 26/12/06 - 02/01/07 - 10/04/07 - 28/05/07 - 29/05/07

3 : Ne circule pas le 26/12/06 - 02/01/07 - 10/04/07 - 29/05/07

4 : Ne circule pas le 25/11/06 - 16/05/07

5 : Circule le 25/11/06 - 16/05/07

Ne circule pas le 18/05/07

Période verte
du 4 septembre au 25 octobre 06
du 6 novembre au 23 décembre 06
du 6 janvier au 10 février 07
du 26 février au 31 mars 07
du 16 avril au 4 juillet 07

Période bleue
du 26 octobre au 5 novembre 06
du 24 décembre 06 au 7 janvier 07
du 11 février au 25 février 07
du 1 avril au 15 avril 07

Ligne 12
Rennes >> St Méen >> Loudéac

Horaires valables du 4 septembre 2006 au 4 juillet 2007

Jours de circulation	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi	Mardi à Vendredi	Lundi à Samedi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Dimanche et Fériés
Période de circulation (voir calendrier)	1201	1203	1205	1207	1209	1211	1215	1217	1219	1221	1223
N° du service	2		3								F
Particularités											
Arrivées SNCF de Paris											
RENNES Gare routière	7:17	7:17	7:37	7:37	12:08	16:10	16:10	17:08	18:08	18:50	
RENNES Cité administrative	7:21	7:21	7:42	7:42	12:32	16:13	16:13	17:25	18:10	19:09	19:35
RENNES République (arrêt STAR.L.155)	7:24	7:24	7:45	7:45	12:39	16:18	16:18	17:33	18:25	19:15	19:40
RENNES Pont de Bretagne	7:26	7:26	7:47	7:47		16:20	16:20		18:27		
RENNES Chèques postaux	7:28	7:28	7:49	7:49		16:22	16:22		18:30		
RENNES St Brieuc/Louis Guilloux	7:30	7:30	7:50	7:50		16:23	16:23		18:31		
RENNES Marbeuf	7:31	7:31	7:51	7:51		16:24	16:24		18:32		
RENNES Ecole d'agronomie	7:32	7:32	7:52	7:52	12:45	16:25	16:25	17:42	18:33	19:24	19:50
VEZIN Eglise	(1) 7:36	(1) 7:36	(1) 7:58	(1) 7:58							
VEZIN Vallée	(1) 7:38	(1) 7:38	(1) 8:00	(1) 8:00							
PACE Nominod	(1) 7:44	(1) 7:44	(1) 8:04	(1) 8:04							
PACE Touche Milon	(1) 7:46	(1) 7:46	(1) 8:06	(1) 8:06							
ST GILLES Rue de Rennes Cimetiére	(1) 7:53	(1) 7:53	(1) 8:12	(1) 8:12							
BEDEE Barenton						16:30	16:30				
BEDEE Eglise						16:41	16:41				
MONTAUBAN Rue de Rennes	8:08	8:01	8:26	8:26	13:08	16:53	16:53	18:08	18:59	19:47	
MONTAUBAN Place du marché	8:10	8:03	8:30	8:30	13:09	16:55	16:55	18:10	19:00	19:49	20:10
MONTAUBAN Collège public											
MONTAUBAN Ville es Jolive	8:13		8:33	8:33							
MONTAUBAN Ville Coudet	8:14		8:34	8:34							
BOISGERVILLY Eglise					13:18			18:18	19:06	19:57	
BOISGERVILLY Le Maupas									19:08		
BOISGERVILLY La Poncais									19:09		
ST ONEN La Touche D125									19:11		
ST ONEN Centre									19:13		
ST MEEN Maupas	8:19		8:41	8:41					19:17		
ST MEEN Maupas	8:22	8:22	8:43	8:43					19:18		
ST MEEN Rue Chanoine Bouffort	8:25	8:25	8:45	8:45	13:28	17:14	17:14	18:30	19:18	20:10	20:23
ST MEEN 17 avenue Foch											
ST MEEN Rue de Merdignac	8:30		8:45	8:45							
Destination affichée sur l'autocar	St Méen	St Méen	Loudéac	St Méen	Loudéac	Loudéac	St Méen	Loudéac	St Méen	St Méen	Loudéac

Période verte
du 4 septembre au 25 octobre 06
du 6 novembre au 23 décembre 06
du 8 janvier au 10 février 07
du 26 février au 31 mars 07
du 16 avril au 4 juillet 07

Période bleue
du 26 octobre au 5 novembre 06
du 24 décembre 06 au 7 janvier 07
du 11 février au 25 février 07
du 1 avril au 15 avril 07

Correspondance METRO
Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés.
Nos cars ne circulent pas les jours fériés, sauf (F)
F : Circule les jours fériés.
1 : Arrêt de montée uniquement.
2 : Circule également le 29/05/07.
3 : ne circule pas le 29/05/07.

PARTICULARITES :

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES



Présidente : Sylvette SERVANT (8)

Vice Président : Gilbert TRUTIN (3)

Trésorier : Patrick GLOTIN (2)

Trésorier adjoint : Laurent COMMEUREUC (7)

Secrétaire : Rachel TOUANEL (10)

Secrétaire adjointe : Nathalie TURPIN (6)

Membres : Marylène CHICOINE (4), Philippe LECHEVESTRIER (1),
Sonia QUIMBERT (11), Gaëlle GAILLARD (9),
Katerina RAFFRAY (5).

Notez bien ces quelques dates :

17 décembre 2006 :	Arbre de Noël
18 mars 2007 :	Concours de UNO
17 juin 2007 :	Fête de l'école
20 octobre 2007 :	Repas de l'association
16 décembre 2007 :	Arbre de Noël

Tous les parents qui souhaitent nous rejoindre de façon ponctuelle ou à temps complet sont les bienvenus.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès des personnes citées ci-dessus ou auprès des enseignantes de l'école.

A.P.E .

Bénévole

Un + pour nos enfants !

COMITE DES FETES

L'assemblée générale du Comité des Fêtes s'est tenue le vendredi 21 avril 2006.

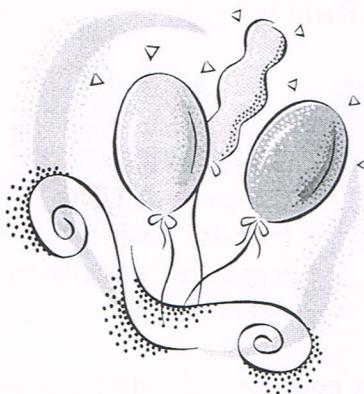
Au cours de cette réunion, le bilan financier a été présenté. Il a ensuite été fait appel à des candidats pour le bureau qui est composé de la façon suivante :

Président :	Stéphane BOURRIEN
Vice - Président :	Gérard GORRE
Trésorier :	Christophe ESSIRARD
Trésorier - adjoint :	Sylvain PINAULT
Secrétaire :	Patrick JAGU
Secrétaire - adjoint :	Barnabé GILLOUAYE
Membres :	Daniel CHICOINE, Yves BOURRIEN, Emmanuelle GILLOUAYE, Bernard GRASLAND, Frédéric LE NY, Alain PINAULT.

Comme tous les ans, le Comité des Fêtes organise diverses fêtes à savoir :

- au mois de juin la fête annuelle,
- au mois de novembre la « poule au riz ».

Le Comité des Fêtes tient à remercier tous les bénévoles qui participent au bon déroulement des manifestations.



CLUB DE LA GAITE

Président :	Raymond BEAUDOIN
Vice- président :	Madeleine IZEL
Secrétaire :	Jean-Claude LEGENDRE
Secrétaire - adjointe :	Anne CLEMENT
Trésorier :	Marcel IZEL
Trésorier - adjoint :	Yolaine MARGUERIE
Membres :	René DEFFAINS, Alphonse BIZETTE, Germaine MARIVINT

Pour le bureau du Club il y a **1 tiers sortant** cette année, à savoir Mrs Beaudoin Raymond et Izel Marcel ainsi que Mme Germaine Marivint.

Bilan de l'année 2006

L'année a commencé par la traditionnelle galette des rois le 18 janvier 2006. Le 1^{er} mars a été l'occasion pour 155 personnes de prendre part au couscous qui était servi à la salle culturelle. S'en est suivies diverses activités à savoir :

- 22 mars : rencontre de tarots inter-clubs,
- 24 avril : concours de belote (128 équipes)
- 19 juin : concours de palets (92 équipes)

Le 1^{er} septembre nous avons eu le cochon grillé à Saint-Pol de Léon et visite du château de Tourault en bateau sous un beau soleil et une bonne ambiance.

Après cette escapade les activités ont repris :

- 08 novembre : rencontre de tarots à la Salle Culturelle,
- 29 novembre : concours de belote,
- 08 décembre : concours de belote au profit du Téléthon.

Pour ceux qui le désirent il est toujours possible d'adhérer à notre club pour participer aux diverses manifestations : concours de belote, tarots ou palets, voyage. Il vous suffit de venir nous rejoindre au club les jours de rencontres, c'est-à-dire les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois (à la salle des Fêtes) ou de téléphoner au président Mr Beaudoin Raymond au 02 99 06 44 07.



A.C.C.A. - ASSOCIATION DE CHASSE

Président :	Emile ROBERT
Vice- président :	Yves BOURRIEN
Secrétaire :	Samuel ROBERT
Secrétaire - adjoint :	Eugène COULON
Trésorier :	David TOUANEL
Trésorier - adjoint :	Damien ROBERT
Membres :	Didier POIGNAND, Joseph HUET, Alain PINAULT



Cette année, nous avons 19 chasseurs sur la Commune.

L'association continue de s'occuper de la gestion du gibier, de gérer la réserve, d'organiser les battues aux nuisibles et de faire des lâchers de gibier avant et pendant la période de chasse. La location des terres sur lesquelles nous pouvons chasser a été payée par l'ACCA.

Dates à retenir :

- Potée le 10 février 2007
- Ball-trap les 25 et 26 août 2007

LES AMIS DE SAINT LAURENT

L'année 2006 aura été marquée par la rénovation et l'inauguration de la Fontaine Saint Laurent le 2 avril.

Après la messe, toute l'assemblée s'est dirigée en procession vers la Fontaine, où chacun a pu admirer le nouveau site. Ce fut l'occasion d'entonner le chant dédié à Saint Laurent, que les Crouaisiens avaient l'habitude de chanter autrefois.

Pour clore la matinée, tout le monde se retrouva à la salle où après quelques discours, un vin d'honneur fut offert par la municipalité.

Dans le cadre de "Forum en Eglise", opération débutée en février, l'église était ouverte le 12 novembre. Des panneaux indiquaient les différents lieux dédiés à la liturgie. Cette opération se terminera le 27 mai 2007 par une grande fête à Rennes.

Nous nous souvenons de ceux qui ont œuvré pour notre communauté : l'Abbé Bélier, inhumé à Amanlis le 11 août 2006, et le Père Rochedreux, inhumé à Vern sur Seiche le 16 août 2006.

Date à retenir : 4 février 2007, Concours de Belote.

DANSES BRETONNES

L'atelier de danses bretonnes créé à l'initiative de l'Association Familles Rurales de St Méen le Grand, en partenariat avec la municipalité de Le Crouais, a repris son activité en septembre dernier.

L'atelier est animé par Pierre et Estelle BOITEAU de Le Crouais, et est basé sur un répertoire de danses bretonnes et d'ailleurs. Les séances se déroulent chaque jeudi soir de 20 h 30 à 22 h.

Une cinquantaine de personnes sont inscrites à ce jour. Chaque trimestre, une rencontre est organisée avec les élèves de l'accordéon diatonique de Familles Rurales et les danseurs de l'atelier.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :
Michel GENEVRIEZ au 02.99.09.50.60.



U.N.C. - A.F.N.

Président

Secrétaire et Porte drapeau

Trésorier

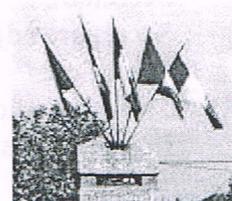
Membre

René DEFFAINS (Algérie)

Raymond BEAUDOIN (Algérie)

Joseph TERRA (Indochine, Algérie)

Jean-François DAO (Algérie)



Avec ses deux commémorations annuelles, le 8 mai et le 11 novembre, suivies d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts en présence des AFN et du

porte-drapeau de Quédillac, l'Association prévoit également une journée de sortie le 2 juin 2007. Le lieu reste pour l'instant à déterminer.

U.S. LE CROUAIS

1976-1977 2006-2007 : « 30^{ème} saison »

Le club comprend 38 licenciés seniors pour la saison 2006 – 2007. De nombreux jeunes nous rejoignent cette saison, ce qui est prometteur pour l'avenir. Nous avons également 15 jeunes qui jouent en entente avec la J.V. de Saint Onen la Chapelle. Nous avons désormais un arbitre officiel mais nous manquons encore de dirigeants. Les entraînements sont assurés par Patrick TOUANEL et Arnaud RAFFRAY, aidés

par Guillaume TABOUADA de l'office des sports.

Les jeunes sont encadrés par Laurent COMMEUREUC, Patrick TOUANEL, René MERCERIE.

Les tournois sont prévus les 23 et 24 juin 2007 et le cochon grillé aura lieu le 30 juin où nous fêterons les trente ans du club. Réservez dès maintenant cette date.

Nos fidèles partenaires sont :

- le bar « l'entre deux » de Le Crouais
- Claude Levrel Isolation de Quédillac,
- Jean Luc Rolland, boulanger à Broons
- Joseph Huet, couvreur de Le Crouais

Nous les remercions vivement pour leur soutien.

La composition du bureau :

Président : René MERCERIE
Vices présidents : Arnaud RAFFRAY et Christophe ESSIRARD
Secrétaire : Patrick TOUANEL
Secrétaire adjointe : Stéphanie PINAULT
Trésorier : Camille LEVREL
Trésorier adjoint : Sylvain PINAULT
Les membres : Rémy CHOUAN, Yvonnick FERTILLET, Dominique FIXOT, Pascal MARTEL et Sébastien PINAULT.

Nouveau

Le club possède un site Internet : uslecrouais.skyblog.com



UN SOUFFLE POUR MARCHER

Association d'aide aux enfants handicapés de le Crouais.

Nous venons en aide aux enfants handicapés de la commune de le Crouais en finançant des équipements, du matériel et des séjours dans des centres de loisirs sur production de facture et après prise en charge des caisses de sécurité sociale et de mutuelle.

Nos recettes proviennent des activités suivantes :

- couscous annuel fin mars début avril
- participation sur chaque entrée par le théâtre « les Roseaux de la Rance » de Quédillac
- tournoi de pétanque organisé par la pétanque de Montfort sur Meu
- l'amicale des sapeurs pompiers de Rennes

- les dons faisant l'objet d'un reçu fiscal
- les subventions des communes de le Crouais, Saint Méen le Grand et Montauban de Bretagne

Grâce à la générosité de tous nous aidons cinq enfants de la commune.

Lors de la dernière assemblée générale Marie Annick MASSARD a décidé de laisser ses fonctions de secrétaire, Véronique JALU la remplace. Nous tenons à remercier Marie Annick pour tout le travail qu'elle a effectué au sein de l'association depuis sa création en 1993.

Voici la nouvelle composition du bureau :

Président :	Rémy CHOUAN
Vice Présidente :	Marie Aimée GUILLEUX
Trésorière :	Marie France TOUPE
Trésorière adjointe :	Christine TRUTIN
Secrétaire :	Véronique JALU
Secrétaire adjointe :	Marie Annick MASSARD
Membres :	Jocelyne LEBRETON, Camille LEVREL, Yolande MESNAGE, Marie Claude PINAULT.

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 24 février 2007** pour notre soirée couscous et **les 1^{er} et 02 décembre 2007** pour notre week-end téléthon.

L'ATELIER CREATION

Maryvonne, Véronique et Annie nous montrent tout leur savoir-faire avec beaucoup de compétence et de patience. Un vendredi soir par mois nous nous retrouvons pour exécuter diverses « petites merveilles ». Cette année nous avons réalisé :

- un arbre porte photos en fil d'aluminium,
- un multiflore
- un sapin avec diverses mousses
- une corbeille baroque
- un petit arbre porte bijoux
- un cadre à boucles d'oreilles.





THEATRE

Depuis quelques mois déjà les comédiens des Roseaux de la Rance sont sur les planches pour préparer leur spectacle. Cette année encore, la pièce choisie vous permettra assurément de détendre vos zygomatiques ! Prenez note dès à présent des dates des représentations salle du patronage à Quédillac :

- Samedi 13 janvier 2007 à 20 h
- Samedi 20 janvier 2007 à 20 h
- Dimanche 14 janvier à 14 h 30
- Dimanche 21 janvier à 14 h 30
- Samedi 27 janvier à 20 h

Au programme :

- ◆ « FILLES AU PAIR » Comédie en 3 actes de Vincent Durand.

Jacques et Patricia ont décidé de louer les services d'une jeune fille au pair afin de remplacer leur femme de ménage partie pour quelques jours. L'arrivée inopinée de Léa, la maîtresse de Jacques, oblige ce dernier à la faire passer pour la fille au pair aux yeux de sa femme. Le problème, c'est que Jacques n'est pas le seul à avoir eu l'idée d'usurper l'identité de la jeune fille au pair. La situation va alors se compliquer entraînant Jacques empêtré dans sa mythomanie, pour notre plus grand plaisir... Une fille au pair, ça va, mais trois filles au pair... bonjour les dégâts...

Avec : Daniel GALLEE, Marie-Annick GUERIN, Guillaume ERNOULT, Olivier DUBOIS, Marie-Paule CHERO, Laura GUILLOUET, Patricia PERRINIAUX, Sandrine VITRE, Jean-Pierre GOBIN et Vincent CRESPEL.

Sur chaque entrée payante, une participation sera reversée à l'Association « Un souffle pour marcher ».

A NOTER : Cette année, par manque d'acteurs, il n'a pas été possible de présenter une petite pièce en ouverture, mais la troupe vous prépare une petite surprise qui ne peut être dévoilée à l'heure où nous imprimons. Alors n'hésitez pas à prendre contact avec les membres des Roseaux de la Rance, la troupe est toujours à la recherche de nouveaux comédiens en herbe... Pourquoï pas vous ?



JUDO

Yann ROSSIGNOL qui nous a habitués à un beau palmarès n'a pas démerité cette année avec des performances très satisfaisantes.

En Junior il termine :

- 1^{er} au championnat départemental,
- 2^{ème} au championnat de Bretagne,
- 1^{er} au championnat Grand Ouest,
- 5^{ème} au championnat de France,
- 7^{ème} au tournoi européen à Lyon.

En Senior D2 il termine :

- 1^{er} au championnat de Bretagne
- 1^{er} au championnat Grand Ouest

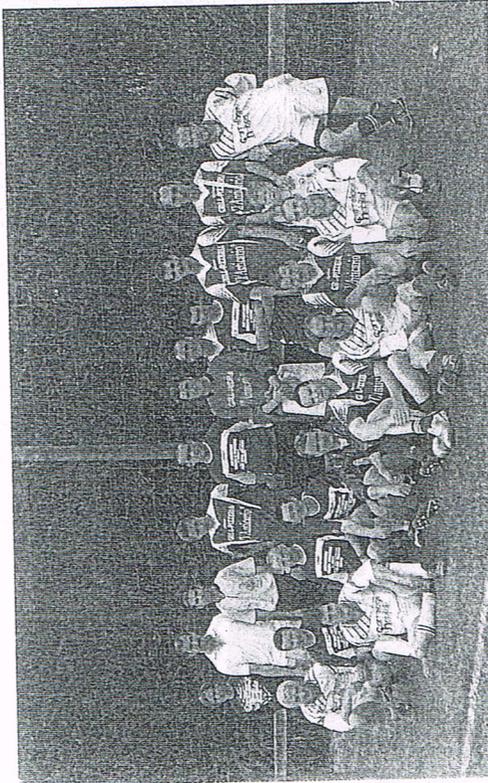
A son grand regret il n'a pu disputer le championnat de France à cause d'une blessure, mais termine néanmoins 3^{ème} au championnat de France-Corpo où il était sponsorisé par la SARL Grosset de St-Méen le Grand.

Ces résultats ont promu Yann au titre de remplaçant en équipe de France Junior et s'il continue sur cette lancée tous les espoirs sont permis pour qu'il soit en D1.

S'il est vrai que Yann fait la fierté de toute sa famille, nous ne pouvons que nous y associer pour le féliciter et l'encourager pour l'avenir.

BONNE CHANCE YANN ET ENCORE BRAVO

Un week-end 100 % foot



L'US Le Crouais a inscrit trois équipes.

L'US Le Crouais a organisé deux tournois le temps d'un week-end. Samedi 24 juin, le tournoi humoristique a réuni 12 équipes. Les joueurs, enfants et adultes mélangés, se sont déguisés en romains, en fermiers, en égyptiens... La journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance. L'équipe Crazy Mémé a remporté le tournoi. Les joueurs de 12 équipes ont ensuite disputé la super finale au cours d'un

match très fair-play et de franche rigolade. Dimanche 25, 32 équipes ont disputé le tournoi seniors. Trois équipes étaient inscrites. Certaines équipes n'avaient pas hésité à faire un long déplacement pour affronter de très bonnes équipes. A noter que le nouvel arbitre du club Abdesslem a arbitré pour la 1^{ère} fois un

tournoi. En poule vaincue : Lamartine bat Paddy Cool (1 - 0). En poule vainqueur : les Nez Sales battent le Collectif Miaou (3-0). Toutes les équipes ont reçu des lots. Le club recrute des joueurs et des dirigeants pour la saison prochaine. Contact : 02-99-09-60-95. Le club organise son méchoui samedi 1^{er} juillet à la salle polyvalente du Crouais. Tarif : 13 euros par personne. Carte disponible au bar « l'entre-deux ».

Christian Lorinquer a quitté l'école publique

Après vingt années passées au sein de l'école publique, le directeur Christian Lorinquer quitte ses fonctions pour rejoindre l'institut universitaire de formation des maîtres de Rennes. Une telle longévité est rare et témoigne de l'attachement du directeur à son école, à ses élèves, à sa commune...

Entouré de sa famille, Christian Lorinquer a été accueilli par l'équipe enseignante, Armel Jallu, maire, et ses adjoints, les anciens élèves, les présidents successifs de l'association des parents d'élèves... « Vous avez initié de nombreux projets. Votre participation pour l'écriture du bulletin municipal ou pour la dénomination des rues du bourg manifeste votre engagement au service de la commune », a rappelé le maire. Christian Lorinquer, très ému, a reçu la médaille de la commune. L'association des parents d'élèves et les anciens élèves lui ont offert de nombreux présents.



Christian Lorinquer entouré des élèves.

LE CROUAIS

Solidarité :

Le Téléthon avec St-Onen se prépare



Les représentants des associations de Le Crouais et Saint-Onen ont préparé ensemble le Téléthon 2006.

Jeudi 23 novembre, le comité d'organisation du Téléthon s'est réuni pour préparer les animations du vendredi 8 et samedi 9 décembre. Ce sera le 10^{ème} Téléthon de Le Crouais - St-Onen et le 20^{ème} au niveau national. Les animations se passeront dans la commune de Le Crouais. Les associations des deux communes se mobiliseront pendant deux jours afin de récolter de l'argent pour l'AFM. Le programme des animations est désormais arrêté :

vendredi 8 décembre : 13h30 : concours de belote, 7 € par équipe. Ouvert à tous. 19 h : dîner avec une entrée, bœuf bourguignon, fromage, dessert et café à la salle polyvalente. 10 €/adulte - 3 €/enfant (boisson non comprise). Suivre d'une soirée dansante. Samedi 9 décembre : 9h réactivation du fil rouge : une chaîne reliant les deux communes à l'aide de boîtes de conserve, ballons, bouteilles plastiques, Tee Shirt, messages, cordes, saps... 10h30 : gymnastique. 13h30 : randonnée cyclotouriste. 3 € minimum. Circuit de 60 km en passant dans toutes les communes du canton. 15h30 : marche au départ de St-Onen vers Le Crouais. 17h30 lâchers de ballons et clôture des animations. Pour tous renseignements, contacter le correspondant local du Téléthon : Rémy Chouan : 02 99 09 51 09.

Réseau Ecoles Rurales :

Vive le cirque



Les enfants avaient le choix de l'atelier : jonglage, trapèze...

Du mardi 18 avril au vendredi 21, tous les élèves du Réseau Ecoles Rurales de Montfort Nord se sont initiés aux arts du cirque. Le cirque Métropole (basé à Trefendel) a planté son chapiteau pour ces quatre journées sur la commune de Le Crouais. Tous les élèves (de la maternelle au CM 2) des trois écoles du RER (Saint-M'Hervon, St-Unciac et Le Crouais) ont apprécié le travail réalisé dans les différents ateliers. Ce regroupement des trois écoles pendant une semaine est une première. Cette animation a permis aux enfants et aux instituteurs de mieux se connaître et d'échanger leur savoir. Les associations des parents d'élèves et les municipalités qui participent au RER ont contribué fortement au finance-

Les ateliers danses bretonnes et accordéon terminent la saison ensemble



Derrière, rencontre avant les vacances pour les ateliers danses bretonnes et accordéon.

Les participants de l'atelier de danses bretonnes ont terminé l'année en organisant une soirée festive « ditto-danses », lundi 17 juillet, à la salle polyvalente, à laquelle étaient conviés les élèves du cours d'accordéon diatonique, ainsi que les familles. L'occasion a été donnée à chacun d'exercer ses talents de danseur ou de musicien dans une ambiance sympathique.

Pratique. L'atelier de danses reprendra en septembre prochain. Les séances se dérouleront chaque jeudi soir, de 20h30 à 22h, à la salle polyvalente. Elles seront animées par Pierre et Estelle Boiteau de l'association Familiales Rurales de Saint-Méen-le-Grand. Les inscriptions pour l'atelier de danses bretonnes se feront le samedi 2 septembre, à l'espace Les Dauphins, 1er rue Morice à Saint-Méen, de 10h à 12h30. La première séance de l'atelier de danses bretonnes aura lieu le jeudi 21 septembre, à 20h30. Pour tous renseignements complémentaires, contacter Familiales Rurales section accordéon diatonique/danses breton., au 02.99.09.50.50.

Succès du premier concours de « Uno »



Les gagnants du premier concours de Uno.

Dimanche 12 mars, à la salle culturelle, l'association des parents d'élèves de l'école publique du Crouais a organisé pour la 1ère fois un concours de Uno, jeu de société familial et convivial. Une soixantaine de joueurs répartis en deux catégories d'âge s'est réunie toute l'après-midi dans une ambiance de bonne humeur et de fair play. Le concours s'est déroulé en 4 manches de trois parties chacune. Ceux qui ont marqué le moins de points terminent aux premières places. Classement : catégorie moins de 12 ans : 1er Antoine Commeu-

reuc - 2ème Alexis Touanel - 3ème Kylian Touanel - 4ème Mathias Squiban - 5ème Alexandra Gillouaye. Catégorie plus de 12 ans : 1ère Vanessa Ramaré - 2ème Ophélie Trutin - 3ème Ghislaine Poulmais - 4ème Annie Jouanne - 5ème ex aequo : Rachel Touanel et Frédéric Pouchet.

Un début de saison convivial



Match amical entre l'équipe A et l'équipe B :

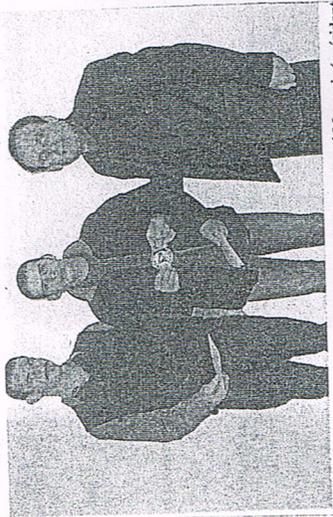
Les seniors de l'US Le Crouais ont rehaussé les crampons de début août... au rythme de 2 entraînements par semaine le mardi et vendredi à partir de 19h ! Patrick Touanel et Arnaud Raffray assurent l'encadrement des entraînements. 38 seniors sont inscrits cette année et 13 recrues ont rejoint le club. Vendredi 1er septembre, le club a organisé un match amical entre l'équipe A et l'équipe B afin de

remettre progressivement dans le rythme. Dimanche 3 septembre, l'équipe fanion a réalisé un très bon match face à Pleumeuleuc (D2) en coupe de Bretagne mais s'est finalement inclinée aux tirs au but (3 à 2).

Dimanche 10 septembre, l'équipe A débutera le championnat à domicile contre Monterfil C et l'équipe B se déplacera à Clayes. Les équipes évolueront cette année en D4 et en D5 avec pour ambition de jouer le haut de

tableau et de garder une bonne ambiance ! Les 15 jeunes du club (des débutants aux 18 ans) joueront en entente avec les Jeunes volontaires de Saint-Onen. René Mercerie assurera la présidence du club et sera entouré d'un bureau inchangé. Les sponsors du club sont les suivants : le bar « l'entre-deux », la pâtisserie Rolland (Broons), Joseph Huet (couvreur), Claude Level (Isolation).

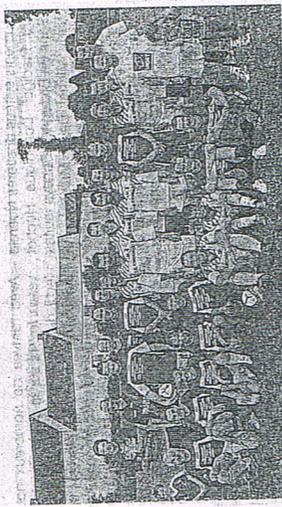
Un nouvel arbitre officiel



Hadhili Abdesaleem (arbitre du club) avec René Mercerie (président US Le Crouais) et Martial Guittois (représentant du district 35).

Dimanche 5 février Hadhili Abdesaleem, arbitre du club, a reçu le macaron d'arbitre officiel. Martial Guittois (représentant du district d'Ile et Vilaine), Armel Jalu (maire) et René Mercerie (président US Le Crouais)

Le club de football a retrouvé les terrains



Le président René Mercerie (1er à droite) avec les seniors: rihobant Leveho

Vendredi 1er septembre, les deux équipes seniors de l'US Le Crouais se sont opposées au cours d'un match amical. Les entraînements ont repris depuis début août avec Patrick Touanel et Arnaud Raffray avec une quinzaine de seniors présents. L'effectif est de 38 licenciés à La Crouais). Claude Level (Isolation - Quéillac). Une quinzaine de jeunes footballeurs pratiquent le football en entente avec Saint-Onen de la catégorie débutants aux moins de 18 ans. Contact : renseignements à l'Entre deux ou au 02.99.09.60.95 ou au 02.99.09.62.52.

Un concours de « UNO » dans les cartons !

concours de UNO. L'idée a jailli lors d'une réunion du bureau présidé par Gilbert Truittin. Tous les parents d'élèves ont ensuite été consultés et ils ont confirmé très majoritairement cette nouvelle activité jugée à la fois conviviale et en mesure de recueillir des fonds pour les activités des élèves. Il restait alors à cette dynamique équipe à préparer un règlement adapté et à l'expérimenter lors des réunions. A présent tout est prêt et le concours se déroulera le dimanche 12 mars à la salle culturelle de Le Crouais. Deux catégories seront mises en place, une pour les adultes, l'autre pour les enfants. Des lots tels que lecteur DVD, perceuse, barbecue de table, Radio CD, jumelles, etc seront à gagner. Tout le monde est invité à participer car ce jeu s'apprend très vite.



Le UNO est un jeu de société convivial et simple à apprendre !

Les concours de belote ne ren- portant plus le succès escompté lors des dernières expériences, l'association des parents d'élèves de l'école du Crouais a décidé de s'orienter vers l'organisation d'un



Le Téléthon commencera le vendredi 8 décembre.

Des représentants associatifs lors de la réunion de préparation.

Une réunion de préparation du prochain téléthon a eu lieu jeudi 23 novembre, à la salle polyvalente du Crouais. Cette année, ce sera le 10^e Téléthon du Crouais. Saint-Onen et le 20^e au niveau national. Les associations des deux communes se mobiliseront pendant deux jours pour proposer des animations afin de récolter de l'argent pour l'AFM.

Cette année les animations se dérouleront au Crouais. Vendredi 8 décembre : 13h30, concours de belote, 7 € par équipe. Ouvert à tous. 19h, dîner avec une entrée, bœuf bourguignon, fromages, des- sert et café à la salle polyvalente. 10 €/adulte - 3 €/enfant (boisson non comprise) ; soirée dansante.

■ Conseil municipal Prochaine réunion : mardi 28 novembre, à 19h, à la salle de la mairie.

Belle cure de jouvence de la Fontaine



Armel Jalu (maire du Crouais), les élus et les habitants.

L'inauguration de la Fontaine de Saint-Laurent et de ses abords s'est déroulée dimanche 2 avril. Elus et habitants de la commune se sont tout d'abord réunis à l'église pour assister à la messe célébrée par le curé doyen Michel Leroy. Le cortège a ensuite pris la direction du site de Saint-Laurent. L'assistance s'est recueillie devant la fontaine puis entonné le chœur « le chant à Saint-Laurent », patron du Crouais. Un laurier offert par l'association « les Amis de Saint-Laurent » a été planté aux abords de la Fontaine. Les participants ont ensuite rejoint la salle polyvalente.

Armel Jalu (maire) a rappelé l'importance de valoriser le patrimoine communal : « le conseil municipal a décidé de restaurer le site de Saint-Laurent qui était envahi par les ronces et les mauvaises herbes. La commune a reçu le soutien financier du Conseil général et du programme européen Leader +. Le site est désormais intégré dans le circuit touristique mis en place par l'Office de tourisme de la commune de communes du Pays de Saint-Méen, permet au public de découvrir l'histoire de la Fontaine. Les familles peuvent également pique-niquer sur place ».

Yolande Mesnage, présidente des « Amis de Saint-Laurent », a évoqué la richesse de ce patrimoine : « ce lieu a toujours attiré les habitants. Les lavandières venaient laver leurs linges au lavoir mais aussi échanger des nouvelles, des potins du coin. Certains visiteurs venaient (et même encore aujourd'hui) puiser l'eau de la fontaine afin de soigner leur eczéma ou leurs verrues ». Marie-Hélène Dauvé (présidente du programme Leader + et conseillère générale) et Maurice Théaud (conseiller général) ont pris le parole afin de mettre en valeur « le travail remarquable des architectes paysagers » qui ont aménagé le site.

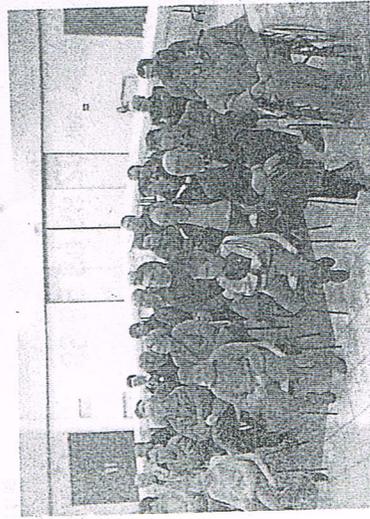
Association « un souffle pour marcher » : Assemblée générale

Vendredi 20 janvier, l'association « un souffle pour marcher » s'est réunie pour son assemblée générale à la salle culturelle. Les membres du bureau ont dressé le bilan moral et financier. Pour rappel, « un souffle pour marcher » apporte son soutien aux handicapés de la commune du Crouais. Chaque année, l'association bénéficie du soutien de l'association de théâtre « les roseaux de la France » de Quédillac, la Pétrarque de Montfort et l'Amicale des pompiers de Rennes. Trois communes lui allouent également une subvention. Grâce à ces aides, l'association peut apporter une aide matérielle (ex : fauteuil, ordinateur...) aux handicapés. Cette aide intervient après la prise en charge de la sécurité sociale.

par les handicapés : spectacles, séjours en centre spécialisé pendant les vacances...

Au cours de cette soirée, les participants ont ensuite procédé au renouvellement du bureau : Armel Jalu (président), Marie-Hélène Dauvé (vice-présidente), Christine Truittin (trésorière adjointe), Véronique Jalu (secrétaire), Marie-Annick Massard (secrétaire adjointe), Marie-Claude Planaud, Jocelyne Lebreton, Yolande Mesnage, Camille Levré (membres).

L'association vous donne rendez-vous le samedi 8 avril 2006 pour la soirée « couscous » organisée à la salle polyvalente de Saint-Onen. Renseignements et réservations : Remy Chouan (pré-



L'US Le Crouais en assemblée générale :

Le président en sursis



René Mercerie présidera à nouveau le bureau de l'US Le Crouais.

Vendredi 19 mai, l'US Le Crouais a tenu son assemblée générale devant une assistance peu nombreuse. René Mercerie a rappelé que les équipes jeunes (une quinzaine de licenciés de débutants à -18 ans) jouaient en entente avec St Onen. Il y a deux équipes seniors avec un effectif de 36 joueurs. Chaque responsable d'équipe a dressé un bilan sportif de son effectif. Le président, René Mercerie, a fait part de son intention de quitter l'association : « cette année j'ai été déçu que le club n'atteigne pas les objectifs de début de saison. Je souhaite démissionner de mes fonctions. Cependant, je veux bien reprendre encore pour une année à condition que tout le monde s'engage à respecter les objectifs

note que vous souhaitez encore me voir à vos côtés la saison prochaine. J'insiste en vous disant que si les objectifs que nous fixons en début d'année ne sont pas respectés au fil des mois je quitterai l'association. » Armel Jalu (maire) a précisé : « nous avons la chance dans notre commune de 452 habitants d'avoir deux équipes seniors et de nombreux jeunes avec un bureau et des dirigeants motivés. La municipalité apporte un soutien continu au club. Après avoir refait la pelouse nous changerons les portes des vestiaires. » Composition du nouveau bureau : René Mercerie (président), Christophe Essirard (vice-président administratif), Arnaud Raffray (vice-président sportif), Patrick Touanel (secrétaire), Stéphanie Pinault (secrétaire adjointe), Camille Levrel (trésorier), Sylvain Pinault (trésorier adjoint), Remy Chouan, Pascal Martel, Sébastien Pinault, Dominique Fixot et Yvonnick Fertillet : membres.

Le tournoi de foot aura lieu samedi 24 juin (tournoi humoristiques) et dimanche 25 juin : seniors. Un cochon grillé est organisé le 1^{er} juillet, ouvert à tous. Réservations : René Mercerie : 02 99 09 52 64 ou Patrick Touanel : 02 99 09 60 95.

Vos festivités 2007



Mardi 24 octobre, les responsables des associations du Crouais se sont réunis à la mairie autour d'Armel Jalu (maire) pour mettre en place le calendrier des fêtes 2007 sur la commune. 8 associations étaient représentées.

Les dates des festivités ont été planifiées : 4 février 07 : concours de balote (Amis de Saint-Laurent), 18 mars : concours de Uno (APE Le Crouais), 9 et 10 juin : fête communale (comité des fêtes), 17 juin : kermesse de l'école (APE Le Crouais), 23 et 24 juin : tournois de football (US Le Crouais), 25 et 26 août : ball-trap (ACCA Le Crouais), 7 octobre : loto (comité des fêtes), 16 décembre : arbre de Noël (APE Le Crouais). Cette réunion s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.

Les responsables d'associations de Le Crouais avec Armel Jalu (maire).

Comité des fêtes :

En attendant les festivités



Le bureau du comité des fêtes a préparé le programme des festivités.

Le bureau du comité des fêtes s'est réuni vendredi 21 avril à la salle culturelle pour préparer les festivités de l'année. Le programme a été arrêté et vous pouvez déjà réserver les dates.

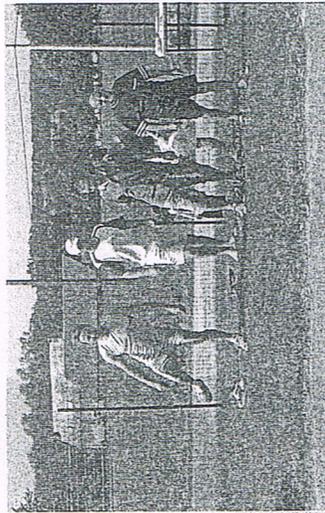
Dimanche 11 juin : fête champêtre dans le bourg.
Course de garçons de café et

Gérard Gorré (vice-président), Patrick Jagu (secrétaire), Bernabé Gillouaye (secrétaire adjoint), Christophe Essirard (trésorier), Membres : Daniel Chicoine, Bernard Grasland, Yves Bourriren, Alain Pinault, Sylvain Pinault, Frédéric Le Ny, Emmanuelle Gillouaye.

Contact : 02-23-43-10-69.

Comité des fêtes :

Une kermesse animée



Le lancer de charentaise est très technique !

Dimanche 18 juin, l'école publique et l'association des parents d'élèves ont organisé la traditionnelle kermesse de fin d'année et les jeux interquartiers. Enfants et adultes ont disputé différentes épreuves (pédalo, lancer de charentaise, brouette, ski, tir à la corde). Six quartiers étaient représentés : le Bahac, la Poutais, Pas de la Lande, la Bocherais, les extérieurs et le bourg. La Bocherais a finalement remporté le trophée qui sera remis en jeu l'année prochaine. Différents stands ont pu divertir les participants : le château gonflable, la bouteille ou billes, les enveloppes avec des cadeaux...

Joyeuse ambiance champêtre



Un participant essaie de franchir un bac rempli d'eau sur une petite planche !

Dimanche 11 juin, le comité des fêtes a organisé la 1ère édition de la fête champêtre. Dès 9h, les joueurs de palets se sont donnés rendez-vous pour le concours. En individuel, Frédéric Juguet devance Pascal Martel et Joseph Terra (1^{er} de la commune). A 10 h : les passionnés de motos se sont baladés sur les routes de la région (un euro par motard a été reversé à l'association « un souffle pour marcher »). A 11 h 45, les participants se sont réunis pour le dépôt de gerbe au monument aux morts. Puis, ils se sont retrouvés pour un verre de l'amitié à la salle des fêtes. 90 personnes ont ensuite partagé le jambon grillé à la broche.

L'après-midi a ensuite été rythmée avec plusieurs animations : la course de garçon de café, la course de brouettes, tir à la carabine, lance pierre, jeux de palets et jeux pour enfants (pêche à la ligne...).

Bar « l'entre-deux » :

En attendant le championnat d'Europe de fléchettes

championnat France Dart's organisé par la fédération de fléchettes. Cette belle performance leur a permis de se qualifier pour le championnat d'Europe qui aura lieu le 15 juin à La Rochelle. Les joueurs enchaîneront ensuite avec le championnat de France qui se déroulera également à La Rochelle les 16, 17 et 18 juin. « Les entre-deux » remercient leur opérateur Omnisports (Iro-douër) et son responsable Philippe pour leur soutien. La reprise des entraînements aura lieu en octobre. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès du bar « l'entre-deux » afin de constituer une 2^{ème} équipe. Les joueurs tiendront un stand avec galettes saucisses le 11 juin à l'occasion de la fête champêtre.

Contact : 02 99 09 62 52.



L'équipe qui participera au championnat de France et d'Europe avec les responsables du Bar « l'entre-deux ».

Depuis maintenant 9 mois, le bar « l'entre-deux » accueille une équipe de fléchettes. Celle-ci a choisi comme nom « les entre-deux ». Elle est composée de 6 joueurs : Régis Foucher, Gaël Lecoche, Stéphane Bourrain, Sylvain Pihault, Cyril Chéro et Gabriel Robert. Malgré son jeune âge, l'équipe s'est classée 4^{ème} du

Samedi 14 octobre, les plus de 65 ans se sont retrouvés à la salle culturelle du Crouais pour le traditionnel repas du CCAS. 65 convives ont dégusté un copieux repas.

Armel Jalu (maire), les membres du CCAS et les élus étaient présents.

Au cours du repas, ils ont remis des compositions florales et des présents à Marie Maury (96 ans et doyenne du repas), Théodore Duplessis (88 ans) et Bernadette Martin (85 ans).

Repas du CCAS : Marie, Théodore et Bernadette à l'honneur



Classement des archives communales :

Quand l'histoire ressurgit



Nadine Guillaumel (agent administratif) et Claudia Sachet (archiviste intercommunale) devant une partie des documents des élections.

La commune de Le Crouais a missionné Claudia Sachet (archiviste intercommunale) afin de classer ses archives. Le classement est programmé pour une durée de quinze jours non consécutifs. Le tri a permis notamment de retrouver la trace de l'incendie qui a détruit une partie de l'église pendant la seconde guerre mondiale grâce à des factures de travaux de reconstruction et un état des frais d'intervention des sapeurs-pompiers de St Méen (1943-1944). L'archiviste doit également classer le plan cadastral de 1836, les enquêtes et statistiques agricoles depuis l'entre-deux guerres, les tickets de rationnement pendant l'Occupation et même au delà, les procès

Cent personnes aux classes 6

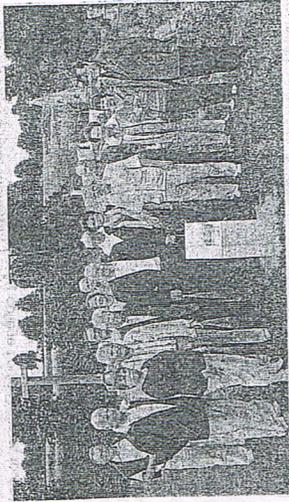


Studio Sonia Launay de Montauban.

Samedi 21 octobre, une centaine de personnes s'est réunie pour fêter les classes 6. L'initiative a commencé avec la remise d'un diplôme à l'Église puis avec le dépôt de gerbe au monument aux morts. Après le traditionnel d'honneur, les convives se sont retrouvés pour la tradition-

nellement présents : Alicia, Noam, Ewen, Briac, Dylan.

Un circuit patrimonial dans le pays de Saint-Méen

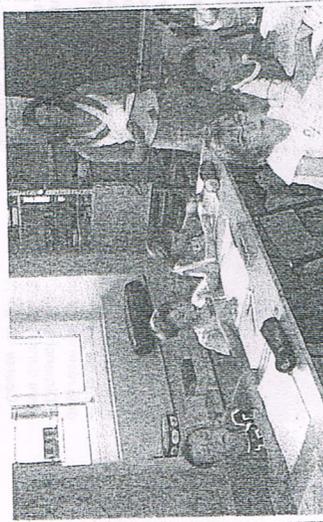


Une partie des acteurs du circuit patrimonial à la fontaine Saint-Laurent.

Samedi 2 septembre, l'office de tourisme a proposé une découverte du circuit patrimonial du pays de Saint-Méen, en place depuis juin. Un travail de recherche a été effectué par l'office de tourisme, la commission de communication de la communauté de communes et des bénévoles. A proximité de l'église, de chaque commune, une plaque rappelle le circuit dans sa totalité et une autre plaque donne des explications sur le monument, en question. Vingt-neuf plaques, illustrées par une photo ou un dessin accompagné d'un texte en lave émaillée, ont été posées.

Le circuit d'une soixantaine de kilomètres commence à Saint-Méen

Anne-Claire Ogier, nouvelle directrice



Anne-Claire Ogier (nouvelle directrice) enseigne aux élèves de CE2-CM1-CM2.

Comme nous vous l'avions annoncé en juin, Christian Lorinquier a laissé la direction de l'école publique de Le Crouais pour occuper d'autres fonctions. Depuis la rentrée, nous connaissons le nom de sa remplaçante : Anne-Claire Ogier. La nouvelle directrice est bien connue des enfants et des parents puisqu'elle assurait l'année dernière les remplacements de Christian Lorinquier. L'école comptabilise cette année 58 élèves qui sont répartis dans 3 classes. La classe de maternelle (PS, MS et GS) est composée de 23 élèves qui ont pour institutrice Dominique Gri-monprez. 13 élèves sont scolarisés dans la classe de CP-CE1 en-charge par Brigitte Lorinquier. La nouvelle directrice enseigne à la

Les inscriptions sont encore possibles. Tél : 02 99 09 65 71.



A



B



C



D

**Testez vos connaissances
pour situer les rues de
notre bourg.**

Attribuez à chacune de ces photos de rues
le nom qui lui revient. Vous pouvez vous
aider du plan figurant dans ce bulletin ;



E



F

01. **Avenue des Portes**
02. **Avenue des Courtils**
03. **Rue du Verger**
04. **Rue de la Friche aux Moines**
05. **Rue de la Grange**
06. **Chemin du Clos Poulain**
07. **Rue des Chêne Verts**
08. **Rue des Cerisiers**
09. **Rue des Noisetiers**
10. **Rue du Garun**
11. **L' Avenue du stade**



G



H

Réponses à la page n° 15 de ce bulletin.

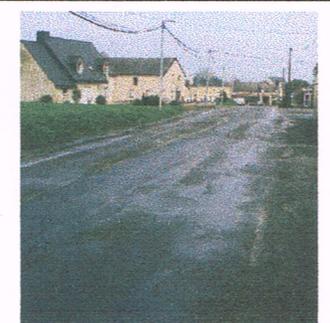


I



J

Vous avez obtenu :
10 ou 11 bonnes réponses. Vous pouvez
 prétendre à distribuer le courrier ou à
 renseigner les pompiers ou les médecins lors
 de leurs interventions
8 ou 9 bonnes réponses : En tâtonnant un peu
 vous serez en mesure de vous repérer
7 bonnes réponses et moins : vous ne vous
 attardez pas assez souvent dans le bourg, une
 visite s'impose. ...



K

Calendrier des Fêtes 2007

MOIS	DATES	ACTIVITES	
JANVIER	19	Assemblée Générale	« Un Souffle pour marcher »
FEVRIER	04	Concours de belote	Les Amis de St Laurent
	04	Galette des Rois	U.S Le Crouais
	10	La potée	A.C.C.A
	24	Couscous à St Onen	« Un souffle pour marcher »
MARS	18	Concours de Uno	A.P.E
JUN	02	Sortie AFN	
	9	Concours de Palets	Comité des Fêtes
	10	Fête communale	Comité des Fêtes
	17	Kermesse	A.P.E
	23-24	Tournoi	U.S Le Crouais
	30	Cochon grillé	U.S Le Crouais
AOUT	25-26	Ball-Trap	A.C.C.A
OCTOBRE	06	Repas des Classes	
	07	Loto	Comité des fêtes
	13	Repas des Personnes âgées	C.C.A.S
	20	Repas	A.P.E
	27	Repas	« Un souffle pour marcher »
NOVEMBRE	10	Poule au riz	Comité des Fêtes
	30	TELETHON	Saint Onen La Chapelle
DECEMBRE	01	TELETHON	Saint Onen La Chapelle
	16	Arbre de Noël	A.P.E